

Accord pour la Paix et la Réconciliation : Le PM invite à un sursaut national

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

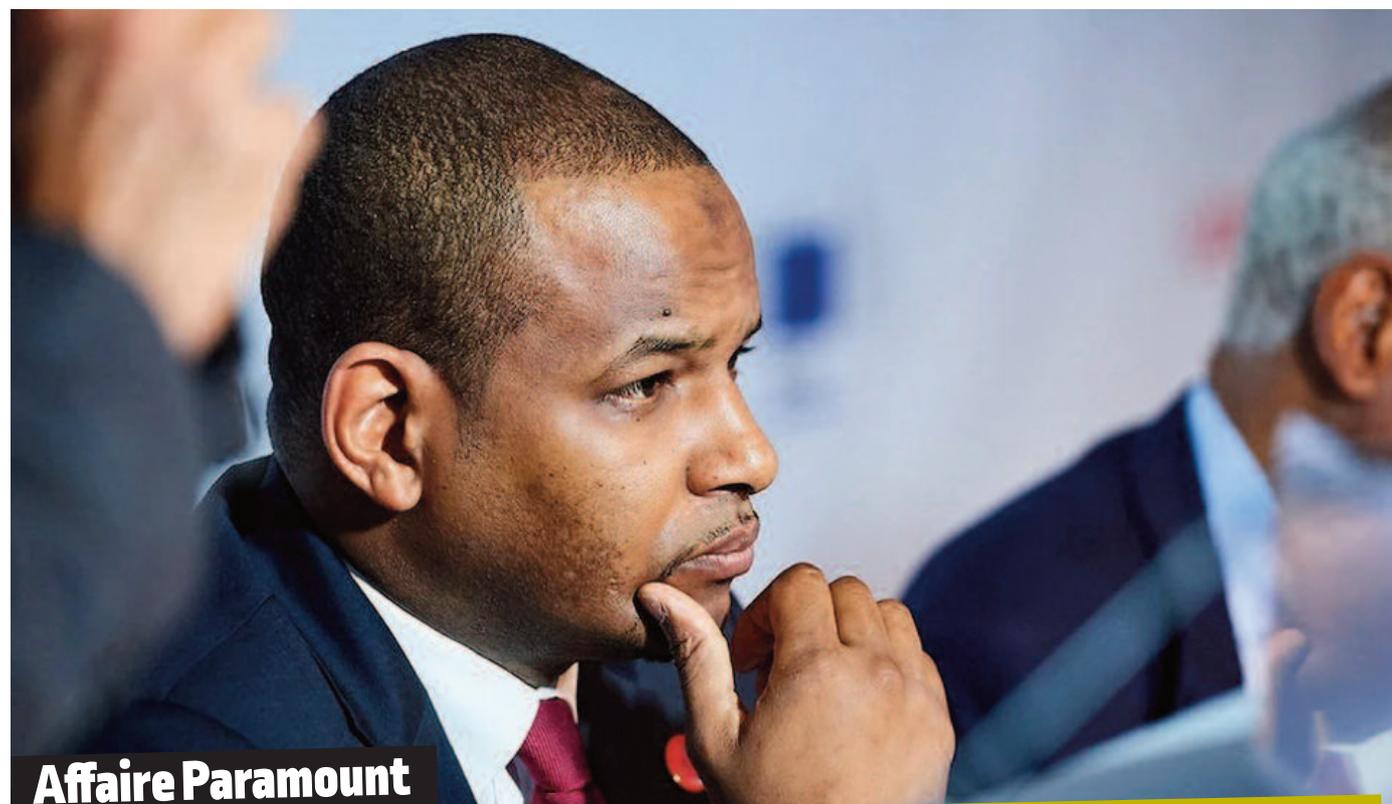
MARDI 02 AOÛT 2022

1151

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Affaire Paramount

Boubou Cissé botte en touche



**Niger : Omar H. Tchiana flingue Bazoum
et applaudit Assimi**



**Session ordinaire juxtaposée du CNELA :
En toute transparence et équité**



COVID 19

CORONA VIRUS

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au

01 août
2022

RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respectée



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans le coude



Respecter la distance de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer les mains



Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Echantillons testés

465

Nouveaux cas confirmés

00

Nouveaux guéris

05

Nouveaux décès

00

Au cours des dernières 24 H

VACCINATION

563 365 Vaccinations incomplètes

1 483 738 Vaccinations complètes

Bilan global de la situation du Covid 19

cas confirmés

31 228

Guéris

30 398

Décès

739

dont 16 font l'objet d'un suivi médical



MALIKILÉ

Sensibilisation

Ministère de la Santé et du Développement Social

P.12



P.17



P.24



/ Une /



Affaire Paramount : Boubou Cissé botte en touche

P.5

/ Brèves /



Journée internationale de la femme africaine : Le Mali célèbre le 60ème anniversaire

P.12

Mali : Boubou Cissé clame son innocence

P.12

Sécurité dans la circonscription du 7e arrondissement : Le commissaire divisionnaire, Mamadou Mounkoro rencontre des jeunes leaders

P.13

Port de Guinée : Encore des facilités accordées au Mali !

P.13

CESC : Le bureau partiellement renouvelé

P.14

Utilisation des fonds destinés à l'équipement militaire : Des mandats d'arrêts internationaux lancés contre Boubou Cissé, Tieman Hubert Coulibaly, Mamadou Igor Diarra et Babaly Bah

P.14

/ Actualité /



Session ordinaire juxtaposée du CNELA : En toute transparence et équité

P.16

Accord pour la Paix et la Réconciliation : Le PM invite à un sursaut national

P.17

Mali : Une réunion décisionnelle autour de la mise en œuvre de l'accord de paix en cours

P.19

Paix et stabilité au Mali : Les ressortissants de Goundam jouent leur partition

P.20

/ Politique /



Demandes de démission de Choguel : Le MPR dénonce l'acharnement politico-médiatique

P.23

Mali : Visite du Secrétaire général adjoint des Nations Unies aux opérations de paix

P.24

/ Culture & société /



La femme mariée : Son amant et les 50.000 F

P.26

/ International /



Niger : Omar H. Tchiana flingue Bazoum et applaudit Assimi

P.27

Manifs du FNDC : Le gouvernement déplore l'utilisation des enfants et promet la lumière

P.29

/ Sport /



A quelques mois du mondial : Un cadre du Sénégal dans la tourmente !

P.34

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)

Email : ampikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

• **Gérant :** Moctar Sow

• **Redacteur en Chef :**

• **Rédaction Générale :** Moctar Sow, Karamako B. KEITA, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick wogo, Maffenin Diarra Samba Moussa LY journaliste correspondant à Dakar

• **Service Commercial :** Youssouf Diarra

• **Secrétariat :** Fatou SISSOKO



**Aidez-nous à lutter
contre le Terrorisme
Contactez le Centre
d'appel « DÈMÉSO »**



**80001120
80001122**



**+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75**



**HALTE AU
TERRORISME
AU MALI**



Affaire Paramount

Boubou Cissé botte

en touche

Accusés d'être impliqués dans des malversations financières liées à l'achat d'équipements militaires, Dr Boubou Cissé et 3 autres personnalités du régime d'IBK font l'objet d'un mandat d'arrêt international dans l'affaire du marché public dit PARAMOUNT depuis le jeudi 25 juillet. L'ancien PM, Dr Boubou Cissé, est sorti de sa réserve. Il se dit déterminé à laver son honneur. Cette annonce a été faite le lundi 1er août à travers un communiqué de presse.

Par voie de communiqué, le Procureur Général de la Cour Suprême Mamoudou Timbo avait annoncé le jeudi 25 juillet courant avoir lancé un mandat d'arrêt international contre Boubou Cissé, ancien Premier ministre et ex-ministre de l'Economie et des Finances, Tiéman Hubert Coulibaly ex-ministre de la Défense nationale, Mamadou Diarra dit Igor, ancien ministre de l'Economie et des Fi-

nances et Babaly Bah « ex-patron » de la Banque Malienne de Solidarité (BMS-SA). Ces personnalités du régime de l'ancien président, Ibrahim Boubacar Keïta (IBK) font l'objet d'un mandat d'arrêt international dans l'affaire du marché public dit PARAMOUNT, lequel marché public s'inscrit dans la mise en œuvre de la Loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure.

En réponse à ce communiqué, Dr Boubou Cissé s'est dit absolument serein et déterminé à laver son honneur.

En effet, il a soutenu que contrairement à ce que veulent faire croire les personnes qui ont été chargées d'instruire ce dossier, qu'il n'a jamais posé d'acte allant en l'encontre de la loi pendant qu'il était en fonction sous le régime d'IBK. Ainsi, il rappelle qu'il était à la tête du ministère des Mines au moment de la conclusion du marché en 2015. « **En aucun cas je n'ai posé un acte illégal dans l'exercice de mes fonctions et d'ailleurs, au moment de la conclusion de ce marché, en octobre 2015, j'étais en charge du Ministère des Mines, donc étranger à la conclusion de ce marché** », a-t-il avancé. « **En tout état de cause, lorsque j'ai eu le privilège et l'honneur d'être ministre, puis Premier ministre de notre pays, j'ai agi au service de l'État dans le souci de l'intérêt général, du respect des contrats signés avec nos fournisseurs, de la préservation du bien public et de notre Nation** » a-t-il dit.

Par ailleurs, il a tenu à préciser qu'il n'a jamais cherché à fuir ses responsabilités ou à échapp-



per à ses devoirs de justiciable, pour autant dit-il, « **que la justice de notre pays demeure indépendante et impartiale** », a-t-il souligné.

S'exprimant sur son absence du pays, il a fait savoir qu'à la suite de l'affaire dite de « **complot contre le gouvernement** », qui lui a valu une visite musclée des forces de l'ordre à son domicile en décembre 2020, dont la procédure a finalement été annulée par la justice en mars 2021 en l'absence totale de preuves, et constatant la situation et les pressions exercées sur sa famille, qu'il a pris la douloureuse décision de s'éloigner momentanément

du pays.

Il va plus loin, en disant que son absence obéit à la volonté d'observer une posture de réserve afin de permettre aux autorités de la transition d'œuvrer au plus vite pour le rétablissement des équilibres socio-politiques nécessaires au retour rapide à un ordre constitutionnel régulier dans le pays.

« **Il ne faudrait donc pas que la justice malienne, qui a toujours été digne, puisse faire l'objet d'une instrumentalisation et ainsi détourner l'opinion publique nationale des vrais enjeux du moment en matière sécuritaire, sociale et économique**

», a indiqué l'ancien premier ministre.

En outre, il a affirmé sa préoccupation pour l'avenir du pays et le bien-être des Maliens et a assuré sa disponibilité à accompagner notre pays pour l'évolution de la transition. « **Je continue de suivre avec intérêt l'évolution de la cour de la transition, et ma détermination à apporter ma modeste contribution demeure intacte et inaltérable** », a-t-il rassuré.

A la lecture du communiqué publié par Boubou Cissé, on peut se demander si l'ancien Premier ministre ne doute pas de l'intelligence collective des Maliens et pense qu'il peut continuer à les infantiliser. En effet, il est difficile d'affirmer en même temps que « **la justice malienne a toujours été digne** » et de s'y soustraire. Et le problème posé aujourd'hui n'est pas pour Boubou Cissé de faire une profession de foi mais de prouver en quoi il est étranger à la sulfureuse affaire « **Paramount** ». Que signifie en l'occurrence la phrase sibylline « **j'ai agi dans le souci du respect des contrats signés avec nos fournisseurs** » ? Qu'il a couvert un contrat de fournitures signé par son prédécesseur même si le fameux fournisseur n'a jamais... rien fourni ? Est-ce un début d'aveu ?

■ Maffenin Diarra



■ Salif Sanogo



Risquer
 Rire, c'est risquer d'avoir l'air ridicule.
 Pleurer, c'est risquer de paraître sentimental.
 Vouloir rejoindre l'autre, c'est prendre le risque de s'impliquer.
 Exprimer ses sentiments, c'est risquer de révéler sa véritable façon d'être,
 d'affirmer à la face du monde ses idées et ses rêves, c'est risquer de perdre.
 Aimer, c'est prendre le risque de ne pas être aimé en retour.
 Vivre, c'est risquer de mourir.
 Espérer, c'est risquer le désespoir.
 Essayer, c'est risquer d'échouer.
 Mais on se doit de risquer
 parce que la plus sérieuse menace à la vie elle-même
 se trouve dans l'absence du risque...
 #positiveattitude #vie #Vision



■ Mali Actu



« Nous sommes heureux d'annoncer que nos cadences de production ont atteint les niveaux d'avant la force majeure de 1,2 million de barils par jour », annoncé ce mardi la compagnie nationale pétrolière libyenne, qui avait subi un blocus d'une partie de ses sites d'extraction et de production de mi-avril à mi-juillet.



A 38 000 FCFA le sac de 50 kg, le sucre devient amer sur la langue. Malgré sa consommation élevée au Mali, particulièrement dans les villes, le sucre devient une denrée de plus en plus chère et rare. C'est ce constat qu'on peut faire un peu partout dans les quartiers de Bamako. Dans certains endroits de la capitale, le kilo est vendu à 750 FCFA, voire 800 FCFA.

■ Samprin Bob



Samprin il ya nouveau dossier heinnn Ayenan on va déchiffrer mais bê dakala yi kounkoye dè depuis sissan



Serge Daniel @SergeDa58... · 25 m ·
#Lutte contre la corruption au Gondwana.
 "Incorruptibles" le jour...Vénaux la nuit
 -Devinette:
 1/L'énorme Groupe électrogène couleur Bleue au domicile de ... appartient réellement à Qui?
 2/ Qui a payé pour le séjour de l'autre à la Mecque ?
 3/ Quel avocat en colère veut parler?

■ Primature du Mali



Accord pour la Paix et la Réconciliation (APR) : le Premier ministre relance le processus de paix.

Le Premier ministre, chef du gouvernement M. Choguel Kokalla Maïga a présidé, ce lundi 1er août 2022, à l'hôtel Radisson Collection de Bamako la cérémonie d'ouverture de la réunion de niveau décisionnelle des parties signataires de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation (APR) issu du processus d'Alger. Cette réunion qui a regroupé outre les parties signataires, la Médiation internationale et la Communauté internationale autour du Comité de suivi de l'Accord (CSA) doit plancher sur certains aspects de la mise en œuvre de l'Accord. À l'ouverture des travaux, le Ministre de la Réconciliation Nationale,

de la Paix et la Cohésion Nationale, chargé de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation le Colonel-major Ismaël Wagué a déclaré que cette réunion qui se veut historique doit marquer un pas décisif dans le processus de mise en œuvre de l'APR. Le Gouvernement sait reconnaître chaque effort consentis pour la paix, a-t-il ajouté.

Pour sa part, le Premier ministre, chef de gouvernement M. Choguel Kokalla Maïga dira que les participants à cette rencontre devront «se focaliser sur certains aspects de la mise en œuvre de l'accord que nous voulons intelligente, stratégique, et porteuse de solutions pour permettre à tous les Maliens et à toutes les Maliennes de cheminer ensemble dans la voie de la paix durable, de la stabilité, de la cohésion nationale et du vivre ensemble ».

Le Chef du Gouvernement a rappelé que la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation (APR) issu du processus d'Alger constitue une des priorités majeures du Président de la Transition et du Gouvernement.

Rappelons que la 45^{ème} session du Comité de Suivi de l'Accord (CSA) pour la paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger s'est tenu le 5 octobre 2021.

CCRP-Primature



■ Ministère des Affaires Étrangères - Coop - Int

Le Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Son Excellence Monsieur Abdoulaye DIOP a reçu la visite de courtoisie de Monsieur Abdoulaye FOFANA, Chargé d'Affaires a.i de l'Ambassade de la République de Guinée au Mali, accompagné de son Conseiller en charge des questions politiques et celui des affaires économiques.



Le Chef de la diplomatie malienne a saisi cette heureuse occasion pour adresser, au nom de Son Excellence le Colonel Assimi GOITA, Président de la Transition, Chef de l'Etat, les sincères remerciements du Gouvernement et du peuple maliens pour la courageuse décision de la Guinée de maintenir sa frontière ouverte avec le Mali et de faciliter le transport des marchandises, à un moment si particulier de l'histoire de notre pays, et ce, malgré les menaces et les pressions extérieures.

Le Gouvernement malien s'offrira un cadre plus approprié, dans les

tout prochains jours, pour exprimer de façon officielle toute la reconnaissance et la gratitude de la nation malienne à l'égard du pays frère, la Guinée, a-t-il laissé entendre.

Pour lui, le port de Conakry étant stratégique pour notre pays, le développement de l'axe Bamako-Conakry demeure une priorité de premier ordre, à travers la réalisation des projets structurants en vue d'accroître significativement les échanges entre les deux pays.

La tenue prochaine de la commission mixte entre le Mali et la Guinée permettra d'approfondir les échanges visant, d'une part à dynamiser le corridor Bamako-Conakry, et d'autre part, à renforcer et à diversifier les relations d'amitié et de coopération.

Monsieur FOFANA s'est, quant à lui, réjoui de se retrouver sur la terre malienne de ses parents lointains pour contribuer au raffermissement des liens fraternels qu'entretiennent les deux pays. Il a exprimé l'intérêt tout particulier que ses plus hautes Autorités accordent aux relations avec le Mali.

Bureau de l'information et de la presse/MAECI



■ Daouda Bakary Kone



(CROISSANCE AFRIQUE)-La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest a, à travers son récent rapport axé sur la politique monétaire dans l'umoa indiqué que le taux d'inflation se situerait à 2,5%, soit dans l'intervalle de cible de 1,0% à 3,0%, défini pour la mise en œuvre de la politique monétaire de l'Union au premier trimestre 2024. La banque Centrale explique son rapport met en exergue une politique de décélération de l'inflation qui sera essentiellement imprimée par la détente des cours mondiaux des produits alimentaires et pétroliers projetée à cet horizon.



■ Fahad Ag Almahmoud

Mieux vaut être prudent, on ne sait jamais !



■ Issa Kaba

Hamza B Sow convoqué vendredi dernier, a été mis sous mandat de dépôt ce lundi pour diffamation contre un jeune opérateur économique. Il reproche à ce dernier d'avoir détourné des fonds. Hamza B Sow est connu pour ses attaques contre la transition. Mais la diffamation à l'encontre du plaignant est le motif de son séjour en prison.



Depuis dimanche certains ont ce communiqué mais par mauvaise foi on préfère la panique à l'information.



Bamako, le 31 Juillet 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Suite à l'Assemblée Générale tenue le Jeudi 28 Juillet 2022 portant sur le mot d'ordre de grève pour la suspension de la production du pain à partir du **Lundi 1^{er} Août 2022**.

Le Président du Cadre de Concertation de la Filière Pain informe l'opinion nationale sur la levée du mot d'ordre de grève et invite les Boulangers de continuer à produire le Pain.

Cette suspension intervient suite à une invitation du Gouvernement pour une rencontre prévue pour le **Mardi 02 Août 2022 à 15h00** dans la Salle de Conférence du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion des Investissements afin de discuter sur les difficultés que rencontre la filière Pain.

A l'issue de cette rencontre une Assemblée Générale sera organisée pour prendre les décisions qui s'imposent si nécessaire.

Pour rappel, le Cadre de Concertation de la Filière Pain avait initié cette grève suite à l'augmentation des prix de la farine.

Le Président du CCFP
Amine HAIDARA

CADRE DE CONCERTATION DE LA FILIERE BLE FARINE PAIN
Tel: 20 22 70 41 / 44 75 41 03 / 76 04 84 32
BPE 2745 - BAMAKO

Association des professionnels de la filière pain
Bamako - Mali, Rue Raymond Père Michel, près de Nestlé Mali, Niarka,
Tel: (00223) 66 75 41 03 / 66 75 84 57 / Fax: (00223) 44 28 00 05

■ NIANG TV



COMMUNIQUE

Par un communiqué lu sur les ondes de la chaîne de télévision nationale, ORTM, j'ai appris de manière surprenante, qu'un mandat d'arrêt international serait émis contre moi et d'autres personnalités, à l'initiative de monsieur le Procureur général près la Cour suprême du Mali.

Cette manière si singulière et pour le moins cavalière n'est pas la façon qui sied véritablement, si le parquet général près la haute juridiction est, un tant soit peu, animé de justice.

Je rappelle que je suis absent de mon pays depuis plusieurs mois, en exil, compte tenu des menaces quotidiennement distillées par la rumeur ronflante, savamment entretenue, qui, au fil des mois, a fini par révéler le dessein réel des personnes en commandite.

Au mois d'octobre 2021, deux semaines après mon départ de Bamako, l'information quant à mon absence avait suscité une réaction aussi inattendue qu'agressive, notamment sur les réseaux sociaux et autres mass média, à la solde de la junte militaire malienne et ses complices civils. Des rumeurs folles ont immédiatement circulé qui m'accusaient, à tort évidemment, d'être l'animateur de toutes sortes de complots. Les intentions malveillantes que je soupçonnais se sont révélées à travers l'acharnement de ces attaques régulières à coup d'intoxications.

Les auteurs dans leur mission me rendaient coupable de nombreux

délits et forfaits inventés pour les besoins de leur cause illégale et illégitime dont l'objectif est clairement d'anéantir toute voix politique républicaine dissonante.

Je rappelle que ma mission en tant que ministre de la Défense et des Anciens Combattants a débuté le 8 janvier 2015 et s'est terminée le 3 septembre 2016. Elle était parfaitement définie dans le cadre de prérogatives claires. Je n'ai jamais agi que dans ce cadre et, je n'ai agi que pour assurer la meilleure préparation opérationnelle de nos forces face au défi sécuritaire.

Au moment où le Mali est désaxé, menacé de désintégration, les acteurs de cette transition en déroute devraient plutôt chercher le moyen d'unir et de rassembler. Depuis un an et plus, je n'ai cessé de dénoncer leurs choix hasardeux et de leur adresser des recommandations. Hélas !

Leur seule réponse demeure la menace, l'invective, la stigmatisation et les insanités d'une rare violence, déversées par leurs sbires sur les réseaux sociaux. Ne voient-ils pas ce qui se passe ? N'entendent-ils pas les appels à la raison de nos compatriotes et de nos amis, partenaires à la paix ? Persécuter des hommes politiques n'a jamais contribué au succès, mais a toujours conduit à l'échec !

Pour autant, mon sort personnel importe peu au regard des dangers qui menacent le Mali et son peuple. Qu'on ne s'y trompe pas ! Pour moi, rien ne compte aujourd'hui si ce ne sont les Maliens et leur avenir. C'est pour cet avenir qui s'appelle « Jeunes du Mali » que je continuerai à me battre afin que demain ne ressemble pas à aujourd'hui. C'est le seul combat qui vaille et à tous j'adresse cet appel au sursaut salvateur.

Si la justice malienne devait rechercher à situer ma responsabilité, dans le cadre d'une quelconque information judiciaire, elle a la latitude de procéder au moyen d'une commission rogatoire à laquelle je m'engage à répondre prestement.

D'ores et déjà, j'ai pris l'initiative de constituer une équipe de conseils qui m'accompagnera dans l'éventualité souhaitable d'une confrontation.

Tièman Hubert Coulibaly

Ancien ministre du gouvernement du Mali.



Ministère Délégué chargé des Réformes Politique et Institutionnelles

Ministère Délégué chargé des Réformes Politique et Institutionnelles

Réformes politiques et institutionnelles : LE REFAMP/ et le REJEFPO FONT DES CONTRIBUTIONS



Le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des Réformes politiques et institutionnelles a reçu en audience ce lundi 1er août 2022, le Réseau des Femmes africaines ministres et parlementaires (REFAMP/Mali) et le Réseau des Jeunes Femmes leaders des partis politiques et des Organisations de la Société Civile (REJEFPO).

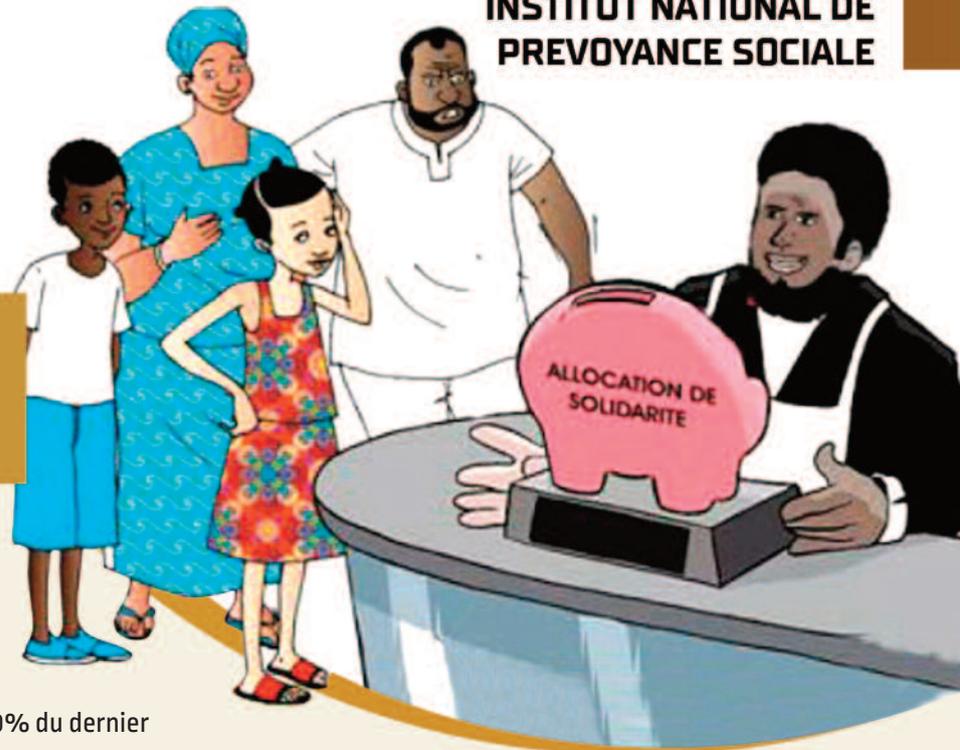
Cette audience était l'occasion pour ces deux organisations de présenter le rapport issu des concertations qu'elles ont produits avec les femmes du Mali sur les Réformes politiques et institutionnelles. L'occasion était bonne pour faire le tour d'horizon de la question de la prise en compte du genre dans la conduite de ces réformes.

Tout en saluant la qualité du document, madame le Ministre les a remerciés pour l'intérêt qu'elles manifestent pour les Réformes politiques et institutionnelles et de son engagement à les accompagner pour l'avènement d'une gouvernance inclusive et respectueuse du genre.

CCOM/MDRPI



L'ALLOCATION DE SOLIDARITE



Conditions d'ouverture du droit :

- Être Agé de 53 ans au moins,
- Avoir accompli au moins 6 années d'activité salariée ayant donné lieu à cotisation,
- Ne pas disposer de ressources supérieures à 80% du dernier salaire perçu,
- Introduire la demande à l'INPS dans un délai de deux (2) ans à compter de la cessation d'activité.

Les pièces constitutives du dossier de la demande d'allocation de solidarité

| Pièce à fournir | Responsable Autorité de délivrance | Responsable du remplissage |
|---|--|---|
| Demande d'Allocation de Solidarité | Sur imprimé officiel fourni par l'INPS | L'assuré |
| Certificat d'emploi et de salaires | Sur imprimé officiel fourni par l'INPS | Le dernier employeur. éventuellement rempli par les précédant sur des imprimés distincts lorsque l'assuré a fait mois de 8 ans chez le dernier employeur. |
| Certificats de travail | Tous les employeurs de l'assuré | Chaque employeur de l'assuré doit un fournir un certificat de travail |
| Justificatifs des rémunérations perçues | Employeur / Salarié | L'employeur (quelques bulletins de salaire) |
| Certificat de vie | Autorité municipale | Autorité municipale |

Calcul de l'allocation de solidarité

L'allocation de solidarité est calculée sur la base de trois éléments prédéterminés:

- le salaire minimum interprofessionnel garanti multiplié par le coefficient 2;
- le taux d'annuité (TA) qui est fixé par la loi à 2%;
- la durée minimale d'assurance (DMA).

Le montant de l'allocation de solidarité (AS) s'obtient en appliquant la formule suivante :

$$AS = SMIG \times 2 \times TA \times DMA$$

Exemple : Un assuré âgé de 54 ans comptant 9 années d'activité salariée ayant donné lieu à cotisation qui a eu une rémunération totale de 9 463 616 FCFA au cours des huit dernières années d'activité.

L'allocation de solidarité de l'intéressé se calcule comme suit :

- le salaire minimum interprofessionnel garanti multiplié par le coefficient 2 : $40\ 000\ FCFA \times 2 = 80\ 000\ FCFA$
- le taux d'annuité (TA) : 2%
- la durée minimale d'assurance (DMA) : 13 ans
- le montant de l'allocation de solidarité est de : $80\ 000\ FCFA \times 2 \times 2\% \times 13 = 20\ 800\ FCFA$.

Date d'effet :

L'allocation de solidarité prend effet le premier jour du mois civil qui suit la date de réception de la demande de liquidation de la retraite.

Journée internationale de la femme africaine : Le Mali célèbre le 60ème anniversaire



A l'instar des autres pays, le Mali a célébré la Journée internationale de la femme africaine, le 31 juillet 2022, à travers le département de Mme Wadidié Founè Coulibaly, ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et la Famille. Cette année, le thème national choisi portait sur : « Femmes Rurales, actrices clés de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ».

Les femmes rurales au centre de la célébration du 60ème anniversaire de la Journée internationale de la Femme africaine. Connue par très peu de monde, cet événement est tout de même célébré dans plusieurs pays africains. La célébration de cette journée existe depuis les années 1964. Elle est l'initiative d'Aoua Keita, une Sage-femme malienne, voire une dame politique engagée et première députée au Mali. Entre autres, la tenue de cette célébration implique l'Organisation panafricaine des femmes (OPF) ; les départements sectoriels ; les organisations de la société civile ; les associations et groupements féminins... Rappelons qu'en date du 31 juillet 1962, des femmes de l'ensemble du continent africain s'étaient réunies, pour la première fois, pour créer la toute première organisation dédiée aux femmes africaines : OPF. Leurs buts étaient, malgré les différences ethniques et linguistiques : d'unir leurs forces, de travailler ensemble autour d'un idéal commun, notamment celui de contribuer à l'amélioration significative des conditions de vie de la femme africaine et son émancipation. Grâce à cette journée, les droits de la femme africaine ont connu d'importante amélioration, précisent les données. Plusieurs Etats ont d'ailleurs mis en place des instructions visant la protection des femmes. La célébration de cette journée interpelle aussi bien les femmes rurales que les femmes œuvrant dans le domaine politique. Toutefois, il faudra signaler que les femmes rurales participent pleinement au processus du développement du pays à travers des productions agricoles et d'autres activités. Suivant la page Facebook de la ministre Founè Coulibaly, le programme de la Journée internationale se poursuivra à travers les conférences débats ; les plantations d'arbres ; les émissions radio...

Aminata Diabaté, stagiaire / Source : Le Pays

Mali : Boubou Cissé clame son innocence



L'ancien Premier ministre malien est sous le coup d'un mandat d'arrêt international pour « faux, usage de faux et atteinte aux biens publics ». Depuis la chute d'Ibrahim Boubacar Keïta (IBK) dont il fut le Premier ministre, le 18 août 2020, Boubou Cissé ne s'était plus exprimé publiquement. Ce lundi, il a rompu le silence à travers un communiqué pour se disculper dans l'affaire de l'achat de véhicules blindés à la société sud-africaine Paramount. Une transaction de 60 millions de dollars, soit 37 milliards F CFA. « Contrairement à ce que veulent croire les personnes chargées d'instruire le dossier, je n'ai en aucun cas posé un acte illégal dans l'exercice de mes fonctions », affirme Boubou Cissé puisqu'étant seulement ministre des Mines « au moment de la conclusion du marché, en octobre 2015 ». En exil en Côte d'Ivoire, l'ex-dirigeant malien explique qu'il n'a « jamais cherché à fuir (ses) responsabilités ou à échapper à (ses) devoirs de justiciable, pour autant que la justice de (son) pays demeure indépendante et impartiale ». Pour Boubou Cissé, c'est la « visite musclée des forces de l'ordre à son domicile en décembre 2020 » suite à l'affaire dite « complot contre le gouvernement » et les « pressions » exercées sur sa famille qui l'ont poussé à s'éloigner « momentanément » du Mali. De plus, il soutient que son absence « obéit à la volonté d'observer une posture de réserve afin de permettre aux autorités de la transition d'œuvrer au plus vite pour le rétablissement des équilibres socio-politiques nécessaires au retour rapide à un ordre constitutionnel régulier ». Par conséquent, selon l'ex-Premier ministre, « il ne faudrait donc pas que la justice malienne, qui a toujours été digne, puisse faire l'objet d'une instrumentalisation et ainsi détourner l'opinion publique des vrais enjeux du moment en matière sécuritaire, sociale et économique ». Le mandat d'arrêt international émis par la justice malienne concerne également deux autres anciens ministres d'IBK et un Directeur de banque. Boubou Cissé, pour sa part, est aussi dans le collimateur du parquet de la Commune IV de Bamako à cause d'un enregistrement téléphonique dans lequel il aurait parlé en mal de la junte malienne avec Alassane Ouattara, le président de la Côte d'Ivoire.

APA

Sécurité dans la circonscription du 7^e arrondissement : Le commissaire divisionnaire, Mamadou Mounkoro rencontre des jeunes leaders



Afin de mieux sécuriser les populations, le commissaire divisionnaire, Mamadou Mounkoro, commissaire du 7^{ème} Arrondissement, a opté pour « une police de proximité ». C'est pourquoi, il a réuni des jeunes leaders de la Commune VI pour échanger avec eux pour avoir leurs soutiens dans le cadre de la sécurisation de la population et de leurs biens.

Le concept de police de proximité est conforme à la volonté des autorités maliennes, dans le cadre de l'amélioration de la sécurisation des citoyens. Il s'agit de permettre aux populations de comprendre l'importance de leur implication, dans la recherche et la résolution des conflits intercommunautaires et plus généralement de la lutte contre l'insécurité.

Conscient de la place et du rôle des populations dans le soutien aux forces de sécurité du Mali (FSM), afin de les permettre d'être plus performantes dans l'exercice de leurs fonctions, le Commissaire divisionnaire, Mamadou Mounkoro, a fait appel à des leaders de la Commune VI. Tenue dans l'enceinte de son Commissariat, la rencontre entre le Commissaire divisionnaire et des leaders d'associations de femmes et de jeunes a répondu aux attentes.

Après un échange fructueux, les jeunes ont promis de collaborer avec le Commissaire du 7^{ème} arrondissement mais également avec les autres forces de défense et de sécurité. Pour eux, le soutien demandé par le Commissaire Mounkoro, « demeure une nécessité impérieuse pour mettre fin au fléau de banditisme et d'insécurité grandissante, qui sévit en Commune VI en particulier et à Bamako en général. « Nous sommes sur la bonne voie, la barrière qui est entre nous et les FSM est en train de se briser », se sont félicités plusieurs participants à la rencontre. Pour le Commissaire Mamadou Mounkoro, il s'agit d'améliorer les liens de confiance et de collaboration entre les forces de défense et de sécurité maliennes et les populations locales. Il a renouvelé sa reconnaissance aux jeunes leaders pour leurs efforts dans le cadre du

Port de guinée : Encore des facilités accordées au Mali !



En lieu et place des dix-sept jours prescrits comme délai de franchise des marchandises maliennes transitant par le port de la Guinée, le gouvernement malien a négocié et obtenu trente jours. C'est ce qui ressort de la communication de la ministre des transports et des infrastructures lors du conseil des ministres du 28 juillet dernier. Elle a informé le Conseil des conclusions et recommandations issues de la rencontre des Comités nationaux de facilitation des transports et du transit inter-Etats du Mali et de la Guinée.

Pour obtenir cette facilité, Mme la ministre était en Guinée du 20 au 22 juillet 2022, accompagnée d'une délégation nationale élargie aux représentants des organisations professionnelles de transporteurs routiers, de chargeurs, de la Chambre du Commerce, de la Compagnie malienne de Développement des Textiles et des chauffeurs et conducteurs routiers.

La ministre a informé le conseil de cette mission dont la délégation malienne a échangé avec la partie guinéenne sur les mesures à prendre pour renforcer la promotion des échanges entre le Mali et la Guinée, lutter contre les tracasseries routières et rendre compétitif l'axe Bamako-Conakry.

Les deux parties ont convenu, entre autres, de l'application d'un délai de franchise de trente jours aux marchandises maliennes au lieu de dix-sept jours appliqué par les armateurs ; la réduction du coût de la caution de détention des conteneurs à l'instar des autres ports de la sous-région; la mise en place de numéros verts dans les deux pays pour dénoncer les pratiques anormales sur les corridors et la désignation d'interlocuteurs en cas de problèmes; l'arrêt immédiat des perceptions illicites opérées lors du franchissement de la frontière; le rétablissement par la Guinée du trafic voyageur inter-Etats en autorisant la circulation des cars maliens sans rupture de charge; la mise à disposition du Mali d'une enclave pour la réalisation des creux pétroliers, des silos vraciers et des terminaux dédiés aux marchandises maliennes.

Source : Le Challenger

rapprochement des populations avec leur police.

Si l'initiative du Commissaire Mounkoro pouvait inspirer les autres Commissariats, la traque des bandits armés sera facile.

Djibril Diallo

Source : Arc en Ciel

CESC : Le bureau partiellement renouvelé



La 2e session extraordinaire du Conseil économique et social (CESC), bouclée le vendredi dernier, a permis le renouvellement partiel du bureau de l'institution. Présidée par son président, Yacouba KATILA, la session a été l'occasion de rappeler les fortes attentes de la population sur les réformes politiques et institutionnelles.

Outre le président Yacouba KATILE, qui a présidé la cérémonie de clôture de ladite session, il y avait le ministre en charge des réformes, Ibrahim Ikassa MAIGA, et bien d'autres membres de l'Institution ainsi que le personnel d'appui. Conformément à son ordre du jour, la session a procédé à l'élection de deux secrétaires de bureau ainsi que les présidents de cinq commissions à savoir : développement rural, économique et financier, éducation, culture et communication, affaire sociale et santé et la commission science technique et environnement.

En accueillant ces nouveaux membres, le président KATILE les a félicités pour la confiance dont ils ont bénéficié auprès de leurs pairs. Toutefois, selon lui, ils doivent honorer cette confiance en référence à l'adage qui dit : « l'honneur est une charge ». « Chers membres du nouveau bureau, vous tenez désormais une immense charge sur vos épaules au regard des nombreux défis qui assaillent notre institution à la croisée des chemins », a-t-il indiqué. Également, dans son speech, le président Yacouba KATILE n'a pas manqué de revenir sur le contexte de la 6e mandature du Conseil économique, social et culturel marqué notamment par une demande sociale pressente relative aux réformes politiques et institutionnelles. A cet effet, les autorités de la transition ont déjà ouvert plusieurs chantiers de ces réformes avec l'adoption de la nouvelle loi électorale qui consacre une Autorité indépendante de la gestion des élections (AIGE) et la mise en œuvre de la commission de rédaction de la nouvelle Constitution. Celle-ci a d'ailleurs commencé avec les écoutes des forces vives de la nation, la semaine dernière.

De plus, le président du CESC a ajouté que les concitoyens dans leur écrasante majorité aspirent ardemment à l'instauration d'une gouvernance vertueuse, gage de la stabilité sociopolitique ainsi qu'à un nouveau paradigme dans le cadre du partenariat et de la diplomatie.

« Fort de ce constant, notre institution en sa qualité d'Assemblée consultative par excellence, force de propositions et d'orientations des pouvoirs publics doit être au rendez-vous du processus de refondation, afin de jouer sa partition et toute sa partition », a-t-il affirmé, tout en invitant les nouveaux membres du bureau à prendre en compte ces dif-

Utilisation des fonds destinés à l'équipement militaire : Des mandats d'arrêts internationaux lancés contre Boubou Cissé, Tieman Hubert Coulibaly, Mamadou Igor Diarra et Babaly Bah



Le Procureur du Pôle économique et financier de Bamako a lancé, la semaine dernière, des mandats d'arrêts internationaux lancés contre l'ancien Premier ministre, Boubou Cissé, l'ancien ministre de la Défense et des Anciens combattants, Tieman Hubert Coulibaly, l'ancien ministre de l'Économie et des Finances, Mamadou Igor Diarra et l'ancien président directeur général de la Banque malienne de solidarité (BMS-SA) Babaly Bah. Ils seront entendus dans le cadre de l'affaire de l'achat de l'équipement militaire sous le régime d'IBK (2012-2020).

Dans son livre intitulé : «C'est possible au Mali», Mamadou Igor Diarra écrit : «Le pays était en guerre, l'État pouvait désormais engager une solide loi d'orientation et de programmation militaire et renforcer la capacité de nos forces armées et de sécurité. J'ai eu le privilège de doter le budget de mécanismes et ressources récurrentes qui ont permis de faire face aux dépenses d'équipement de l'armée et surtout dans sa composante aérienne avec l'acquisition d'une flotte d'aéronefs divers dont les contrats ont été initiés par mon collègue de la Défense, Tieman Hubert Coulibaly. Le président Ibrahim Boubacar Keïta avait fièrement rappelé à leur livraison que se fut, bien sûr, grâce au budget national que ces achats avaient été effectués ».

Source : L'Inter de Bamako

férents défis et enjeux sus-évoqués dans leurs programmes d'activités respectifs. « Je vous engage chers collègues à cette mission de haute portée patriotique. Des dispositions seront prises pour assurer le suivi et l'évaluation de l'ensemble des activités des cinq commissions », a-t-il exhorté.

PAR SIKOU BAH / Source : InfoMatin



Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

BON A SAVOIR

■ C'EST QUOI L'ENRICHISSEMENT ILLICITE ?

L'enrichissement illicite est :

- l'augmentation substantielle du patrimoine d'un agent public sans rapport avec ses revenus légitimes, ou
- le train de vie que mène cet agent sans rapport avec ses revenus légitimes.

■ C'EST QUOI LA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens est la liste détaillée des revenus et des biens qui appartiennent à un agent public, transmise par cet agent aux autorités compétentes pour analyse et exploitation conformément à la loi.

■ QUI DOIT FAIRE LA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens concerne les personnalités suivantes : présidents d'institution, ministres et assimilés, présidents et membres des autorités administratives indépendantes, députés ou maires, autres ordonnateurs ou comptables publics, directeurs généraux, présidents d'établissement public, directeurs généraux, nationaux ou régionaux des services de l'Etat, magistrats, chefs d'état-major des armées, responsables de la passation de marchés publics, responsables des services financiers, d'assiette ou de recouvrement.

Les personnalités concernées sont environ 8 000.

■ OÙ FAIRE SA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens est faite auprès du président de la Cour suprême. En retour, cette autorité délivre un récépissé à l'auteur de la déclaration de biens.

■ QUELS SONT LES REVENUS ET BIENS À DÉCLARER ?

- les revenus : salaires, indemnités, primes, autres accessoires de salaires, héritages, libéralités légalement reçues ;
- les biens meubles : véhicules, meubles et bijoux de valeur, objets d'art, comptes bancaires, argent en espèces, actions, parts sociales,
- les biens immeubles : maisons d'habitation, immeubles commerciaux ou professionnels, champs, vergers, animaux, terrains nus.

Tous les revenus et biens doivent être déclarés, qu'ils soient situés au Mali ou à l'extérieur.

■ QUELLES SONT LES PIÈCES JUSTIFICATIVES DE LA DÉCLARATION DE BIENS ?

Les revenus et les biens déclarés doivent être soutenus par des pièces justificatives comme les titres fonciers, les lettres d'attribution, les concessions rurales, les concessions urbaines, les relevés de comptes bancaires, etc.

■ QUAND FAIRE SA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens doit être faite par l'agent public concerné :

- au début de la fonction ou du mandat qui crée l'obligation de déclaration de biens ;
- chaque année, au plus tard le 31 décembre ;
- à la fin de la fonction ou du mandat.

Le formulaire de déclaration de biens est téléchargeable en cliquant

www.oclei.ml

<https://www.facebook.com/Office-Central-de-Lutte-Contre-l-Enrichissement-Illicite>

Session ordinaire juxtaposée du CNELA : En toute transparence et équité

Le secrétaire général du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Pr Amadou Ouane, a présidé, le lundi 1er août 2022, la session ordinaire juxtaposée de la commission nationale d'établissement des listes d'aptitude (CNELA) pour les enseignants chercheurs et chercheurs, dans la salle de conférence de la direction générale de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. C'était en présence du directeur Général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Président de la Commission nationale d'établissement des listes d'aptitude, Pr Bakary Camara, du directeur général du Centre National de Recherche Scientifique et Technologique (CNRST), directeur des Ressources Humaines du Secteur de l'Éducation Mamadou Konta, les recteurs des universités de Bamako et de Ségou, les directeurs généraux des grandes écoles, les doyens des facultés et directeurs d'Instituts, les Présidents des Comités Techniques Spécialisés de la CNELA, les membres des Comités Techniques Spécialisés de la CNELA.



La session ordinaire juxtaposée de la commission nationale d'établissement des listes d'aptitude pour les enseignants chercheurs et chercheurs se tiendra du 1er au 12 août 2022. Au cours de cette session, 425 nouveaux dossiers dont 304 aux fonctions de Maître de Conférences et de Professeur, et 121 aux fonctions de Maître de Recherche et de Directeur de Recherche, seront examinés par les membres des Comités Techniques Spécialisés (CTS).

Pour le directeur Général de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Président de la Commission Nationale d'Établissement des Listes d'Aptitude, Pr Bakary Camara, la promotion des enseignants-chercheurs et des chercheurs par la voie nationale, à côté de celle du CAMES, est certainement l'une des solutions pour pallier le manque d'enseignants qualifiés pour le cursus du supérieur. Il a invité les comités techniques spécialisés à prendre toutes les précautions scientifiques afin d'éviter des réclamations et des procès qui, par le passé, ont beaucoup terni l'image de la CNELA.

Pr Bakary Camara a saisi cette occasion pour évoquer les difficultés. A ses dires, cette ses-

sion ordinaire, lancée depuis fin mars 2022, a connu une grande lenteur liée à beaucoup de facteurs qui sont entre autres : le nombre élevé des candidatures, jamais égalé, la constitution des dossiers physiques et électroniques, l'insertion de pièces complémentaires après les dépouillements, le non-respect du délai d'instruction des dossiers par certains instructeurs, l'insuffisance de professeurs titulaires en activité dans certains domaines pour la composition des Comités Techniques Spécialisés, l'insuffisance du budget alloué à l'organisation des sessions de la CNELA. « **La tenue régulière des sessions de la CNELA, le nombre de demandes élevées pour l'inscription sur les différentes listes d'aptitude et l'engouement des enseignants-chercheurs et des chercheurs pour cette voie nationale sont autant de facteurs qui nous invitent à œuvrer pour la pérennisation de cette voie** », a-t-il indiqué.

Dans ses propos liminaires, le secrétaire général du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Pr Amadou Ouane, a remercié tous les membres de la Commission nationale d'établissement

des listes d'aptitude.

Cette session, offre dit-il, offre l'heureuse occasion de constater que la CNELA en tant que voie nationale pour la promotion des enseignants-chercheurs et des chercheurs est désormais une culture scientifique. Comme les sessions précédentes, elle doit se tenir dans la transparence et avec la rigueur et le professionnalisme de tous les acteurs afin de lui conférer la crédibilité indispensable à toute évaluation. « **Comme préalablement évoqué ici lors de la cérémonie d'ouverture de la 14ème Session en août dernier, c'est mon souhait de lancer la prochaine session de la CNELA avec les nouveaux Arrêtés qui unifient les conditions d'inscription sur les listes d'aptitude des enseignants-chercheurs et des chercheurs. Ce qui dénote à suffisance, tout l'intérêt accordé à cette voie nationale qui aspire à se rénover et à se perfectionner** », a-t-il martelé.

En outre, il dira que le système d'enseignement et de recherche du Mali a besoin de l'implication de tous les acteurs pour être plus efficace et compétitif. « **Dans cette posture, j'encourage tous les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique à poser des actes qui conduisent à la sérénité sur les campus et au bon déroulement des activités pédagogiques et des activités de recherche** », a-t-il souligné, avant de souhaiter plein succès aux travaux de la CNELA, et déclare ouverte la Session Ordinaire juxtaposée des enseignants-chercheurs et des chercheurs.

■ Ibrahim Sanogo

Accord pour la Paix et la Réconciliation : Le PM invite à un sursaut national

La cérémonie d'ouverture de la réunion de niveau décisionnel des parties maliennes à l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, a été présidée, le lundi 1er août 2022, par le Premier ministre, Dr Choguel Kokalla Maïga. La rencontre inter-malien a enregistré la présence du ministre de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion Nationale, chargé de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation Nationale, Ismael Wagué, les membres du Gouvernement, du Haut-Représentant du Président de la Transition pour la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, du Président du Comité de Suivi de l'Accord (CSA), du Chef de file de la Médiation internationale, des membres de la Médiation internationale et du représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies.



La Cérémonie d'ouverture de la Rencontre de Niveau Décisionnel (RND) sur certains aspects de la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation s'est tenue hier lundi 1er août 2022 sous la présidence du Premier ministre, Chef du gouvernement Choguel Kokalla MAIGA.

La cérémonie d'ouverture de cette rencontre a été rythmée par plusieurs interventions notamment des différents mouvements (la CMA, la Plateforme, les mouvements de l'Inclusivité). En symphonie, ils ont exprimé leur disponibilité et engagement à œuvrer pour la réussite de cette réunion capitale pour la mise en œuvre de l'Accord.

Le ministre de la Réconciliation Nationale, de la Paix et de la Cohésion Nationale, chargé de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation, le Colonel Major Ismaël Wagué fera savoir que cette réunion doit marquer un pas décisif dans le processus de la mise en œuvre de l'Accord.

Il a saisi l'opportunité pour saluer les efforts et sacrifices consentis par chacune des parties maliennes dans le processus, la médiation internationale et la communauté internationale pour leur accompagnement. La Réunion de Niveau Décisionnel est une opportunité pour les parties d'affiner leurs points de vue sur plusieurs aspects de la mise en œuvre de l'Accord.

A en croire, l'ambassadeur de l'Algérie, Chef de file de la médiation internationale, El-Haoues Riache, cette réunion est importante pour la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord et en même temps important pour le retour de la paix et garantie de l'accompagnement de la médiation internationale dans le processus de mise en œuvre dudit accord. Les recommandations des ANR, si elles représentent des axes fondamentaux dans la démarche globale de refondation des institutions, elles sont aussi porteuses d'opportunités pour une

prise en charge des dispositions de l'Accord dans cette démarche globale de renouveau national.

Le chef du gouvernement, Dr Choguel Kokalla Maïga a rappelé que c'est la deuxième fois que se tient ce genre de réunion, à l'effet de passer au peigne fin les préoccupations communes aux acteurs chargés de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger. **« Il s'agira, en l'occurrence, dans le cas d'espèce, de se focaliser sur certains aspects de la mise en œuvre de l'Accord, que nous voulons intelligente, stratégique et porteuse de solutions et de compromis dynamiques, pour permettre à tous les Maliens et à toutes les Maliennes de cheminer ensemble dans la voie de la paix durable, de la stabilité, de la cohésion nationale et du Vivre-Ensemble. Il convient de rappeler que la crise multi-**



dimensionnelle que vit notre pays depuis 2012 a fortement ébranlé le tissu social de la nation, toute chose ayant malheureusement favorisé des tensions inter et intracommunautaires. Les crises sécuritaires, politiques et socioéconomiques, conjuguées à l'affaiblissement du leadership local constituent autant de défis sur le chemin de la construction de la paix dans notre pays », a-t-il précisé.

Face à ces défis, aussi nombreux que complexes, évoque le Premier ministre, la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, constitue l'une des priorités majeures du Président de la Transition, le Colonel Assimi Goïta et du gouvernement. « Cela, conformément aux principes cardinaux que vous avez pleinement et librement exprimés dans le titre I de l'Accord pour la Paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, je cite : Les Parties, dans l'esprit de la Feuille de route, réitèrent leur attachement aux principes ci-après : le respect de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale et de la Souveraineté de l'Etat du Mali, ainsi que de sa forme républicaine et son caractère laïc, le rejet de la violence comme moyen d'expression politique et le recours au dialogue et à la concertation pour le règlement des différends, la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogues et les autres formes de criminalité transnationale organisée », a

rappelé Dr Choguel.

Selon lui, la volonté du gouvernement du Mali à la poursuite et au parachèvement de la mise en œuvre intelligente de l'Accord pour la Paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, est illustrée par son Plan d'Action (PAG) 2021-2022, adopté le 2 août 2021 par le Conseil national de Transition. Cette rencontre, de par son niveau et son caractère décisionnel, est attendue par l'ensemble du Peuple malien et aussi par la Communauté internationale. « **En effet, à travers les décisions concertées et consensuelles que vous êtes appelés à prendre, en faveur du traitement définitif des questions liées au désarmement, à la démobilisation, à l'intégration et à la réinsertion socio-économique des ex-combattants, vous contribuerez sans nul doute, à la mise en œuvre de la Refondation de notre Etat, au renforcement de l'unité de nos vaillantes forces Armées de défense et de sécurité, à l'amélioration de la sécurité sur l'ensemble du territoire national, et au retour dans leur terroirs de nos frères et sœur réfugiés** », a-t-il renchéri.

En véritable chef d'orchestre, le chef du gouvernement, Dr Choguel Kokalla Maïga a salué les mouvements signataires de l'Accord et de l'Inclusivité pour leur engagement dans le processus aux coté du Gouvernement. « Cette rencontre doit, par de nécessaires compromis et concessions, permettre enfin de dégager la voie pour finaliser les pro-

cessus DDR/Intégration qui n'ont que trop duré et qui ont exposé vos ex-combattants à toutes forme de menaces et de tentations, y compris celles liées au renforcement des obscurantistes que nous avons l'obligation de combattre ensemble », a-t-il insisté.

Enfin, le Premier ministre, Dr Choguel a souligné que pour la mise œuvre de ce paquet de mesures, le Gouvernement avait préconisé l'organisation de la présente rencontre, dans le prolongement logique de la dynamique enclenchée lors de la première Réunion de Niveau Décisionnel (RND), tenue les 8 et 9 Février 2021 à Bamako. « **Aujourd'hui, déterminés à répondre de manière réaliste et diligente aux engagements pris, il nous appartient de convenir de façon consensuelle: de l'acceptation des offres de quotas militaires et civils proposées par le gouvernement concernant l'intégration des ex-combattants dans les corps constitués de l'Etat, y compris les Forces Armées de Sécurité, la poursuite de la mise en œuvre des questions politiques et institutionnelles non liées à la révision constitutionnelle, de la définition des modalités pratiques pour la gestion du cas des hauts cadres civils et militaires des mouvements** », a-t-il explicité.

■ Ibrahim Sanogo

Mali : Une réunion décisionnelle autour de la mise en œuvre de l'accord de paix en cours

Le gouvernement, les Mouvements signataires et les parties prenantes de l'accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger ont organisé, lundi, une réunion de niveau décisionnel des parties à l'accord pour sur aspects de la mise en œuvre de l'accord.



Durant cinq jours, les participants vont aborder des questions liées au quota octroyer aux ex-combattants pour l'intégration dans le corps des Forces armées et de sécurité du Mali mais aussi des questions institutionnelles et politiques.

Présidée par le Chef du gouvernement, Choguel Kokalla Maiga, la réunion a enregistré la présence de toutes les parties de la mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation.

« Il s'agira de se focaliser sur certains aspects de la mise en œuvre de l'accord que nous voulons intelligente, stratégique et porteuse de solutions de compromis dynamiques pour permettre à tous les maliens de cheminer ensemble dans la voie de la paix durable, de la stabilité, de la cohésion nationale et du vivre ensemble » a déclaré Choguel Kokalla.

Selon lui, « la rencontre de ce matin de par son niveau et son caractère décisionnel est attendu par l'ensemble du peuple malien mais par tous les amis du Mali et de la communauté internationale. À cet effet à travers les décisions concertées, consensuelles que vous êtes appelé à prendre en faveur du traitement définitif des questions liées au désarmement, à la démobilisation, à l'intégration, à la réinsertion socioéconomique des ex-combattants ».

Et d'ajouter : « Vous contribuerez sans nul doute à la mise en œuvre de la refondation de notre Etat au renforcement de l'unité de nos vaillantes forces armées et de sécurité, à l'amélioration de la sécurité sur l'ensemble du territoire national et au retour dans leur tiroir de nos frères et sœurs réfugiés ».

S'adressant aux mouvements signataires de l'accord et des mouvements de l'inclusivité, le Premier ministre, réaffirme que « cette réunion est la votre, elle doit par des nécessaires compromis et de concessions permettre de dégager la voix pour finaliser les processus du DDR et intégration qui n'ont que trop duré et qui ont exposé vos ex-combattants à toute forme de menace et de tentation, y compris celle liée au renforcement des obscurantistes que nous avons l'obligation de combattre ensemble ».

Il a en outre rappelé que « lors la 45ème session du CSA, le gouvernement a annoncé l'intégration d'une première tranche de 13000 ex-combattants, issu des groupes signataires pour l'année en cours, une deuxième tranche, 13000 à échelonner sur les deux ou trois prochaines années ».

« Aujourd'hui déterminé à répondre de manière réaliste et diligente aux engagements pris, il nous appartient de convenir consensuellement et de façon dynamique de l'acceptation des of-

fres de quota militaire et civil proposé par le gouvernement concernant l'intégration des ex-combattants dans les corps constitués de l'Etat y compris les Forces armées et de sécurité » explique-t-il.

Et de poursuivre dit-il « la mise en œuvre des questions politiques et institutionnelles non liées à la révision constitutionnelle, de la définition des modalités pratiques pour la gestion de cas des hauts cadres civils et militaires des mouvements ».

Fahad Ag Almahmoud Président de la Plateforme des Mouvements du 14 juin d'Alger a fait savoir que « la date de la signature de l'accord pour la paix en 2015 était beaucoup à nos parents sur le terrain qu'aujourd'hui. Je ne fais que saisir cette occasion pour demander à tous les mouvements signataires que l'urgence dans tout le pays et c'est le moment de se donner la main pour faire à ce problème du pays ».

Pour sa part, le Chef de la Délégation de la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA), Attaye Ag Mohamad a souligné que « cette rencontre doit donner des espoirs et exprime une nouvelle allure, un élan de considération pour l'accord et d'intérêt. Cette réunion décisionnelle va permettre de statuer clairement sur qu'est-ce deviendra du DDR global ? Qu'est-ce qu'on fait aujourd'hui de nos hommes qui détiennent les armes de façon définitive pour qu'ils soient convertis dans les forces légales et régaliennes de l'état ».

« C'est le lieu pour nous de faire en sorte que l'accord soit pris en charge dans cette nouvelle constitution. Que le Mali nouveau soit vraiment ce que nous attendons tous. Au nom de la CMA nous sommes là pour contribuer au tant que nécessaire au tant que possible dans le plus grand consensus à des décisions claires, pratiques, rapides à exécuter » a-t-il conclu.

Source : Anadolu Agency

Paix et stabilité au mali : Les ressortissants de Goundam jouent leur partition



Une trentaine de personnes composée de marabouts et d'érudits de Goundam ont procédé à la lecture du Saint Coran, au Palais de la Culture Amadou Hampâté Ba, le samedi 30 juillet 2022, pour la paix et la stabilité au Mali. Cette cérémonie de lecture du saint Coran a été organisée par l'Association pour le développement de la ville de Goundam (ADVG). La lecture du Coran a été suivie par un point de presse animée par le Président de ladite Association, Issa Arsina CISSE. Celui-ci avait à ses côtés, plusieurs autres responsables de l'Association, notamment le secrétaire général, Moussa Ibrahim TOURE ; le chargé à la communication, Assoumane Alidji TOURE ; ainsi que d'autres membres. On y notait également la présence de Zahaby Ould, membre du Conseil national de Transition.

Cette rencontre, selon les organisateurs, visait non seulement à évoquer "Allah Le tout puissant" pour la paix et la stabilité au Mali, mais aussi d'annoncer le lancement des activités du Maouloud 2022 à Goundam.

Dans son propos, le Conférencier Issa Arsina CISSE a tout d'abord rendu un vibrant hom-

mage à tous les disparus, avant de rappeler que l'ADVG célèbre le Maouloud chaque année à Goundam, depuis des décennies. C'est en marge de l'édition 2022, selon lui, que cette rencontre a été initiée par les ressortissants de Goundam résidant à Bamako réuni au sein de l'ADVG.

Le Président Issa Arsina CISSE a déploré que le Maouloud 2022 soit célébré au moment où le Pays vit sous les menaces terroristes. D'où la lecture coranique, pour la paix et la stabilité du Pays, a déclaré le conférencier. Pour lui, chaque Malien doit jouer sa partition pour qu'il y ait la stabilité au Mali. Raison pour laquelle, l'Association pour le développement de Goundam a décidé de jouer sa partition à travers cette cérémonie de lecture du Coran, de sacrifices et de bénédictions dans la recherche de la paix, de la cohésion sociale et de la stabilité au Mali.

Aux dires du conférencier, à l'occasion de la célébration du Maouloud chaque famille de Goundam peut recevoir au moins un étranger. Il a déclaré que la célébration du Maouloud était une occasion de retrouvailles à Goundam chaque année.

Cependant, le président Issa Arsina CISSE a fait savoir que son Association saisisait l'occasion chaque année, pour faire des dons et des activités relatives à l'entretien de la grande mosquée de ville de Goundam.

Selon lui, cette année l'ADVG a décidé de réaliser un forage devant la grande mosquée de Goundam. Il a soutenu que ce forage permettra l'accès de l'eau potable à la population.

Par ailleurs, le président Issa Arsina CISSE a signalé que cette lecture du Coran était une réponse à la demande du Gouvernement adressée à toutes les Associations musulmanes, chrétiennes et traditionnelles de prier pour la paix au Mali. Parce que, selon le Président de l'Association pour le développement de la ville de Goundam, le gouvernement a demandé à tous les Maliens de formuler des vœux, des prières et des bénédictions, quelle qu'en soit la religion de la personne. Il a affirmé que cette lecture du Coran s'inscrit dans le cadre de cette sollicitation des autorités.

Par SABA BALLO
Source : Info-Matin



Préparez à **SUP MTI BENI MELLAL** votre carrière
 d'**INGÉNIEURIE** et de **MANAGER**

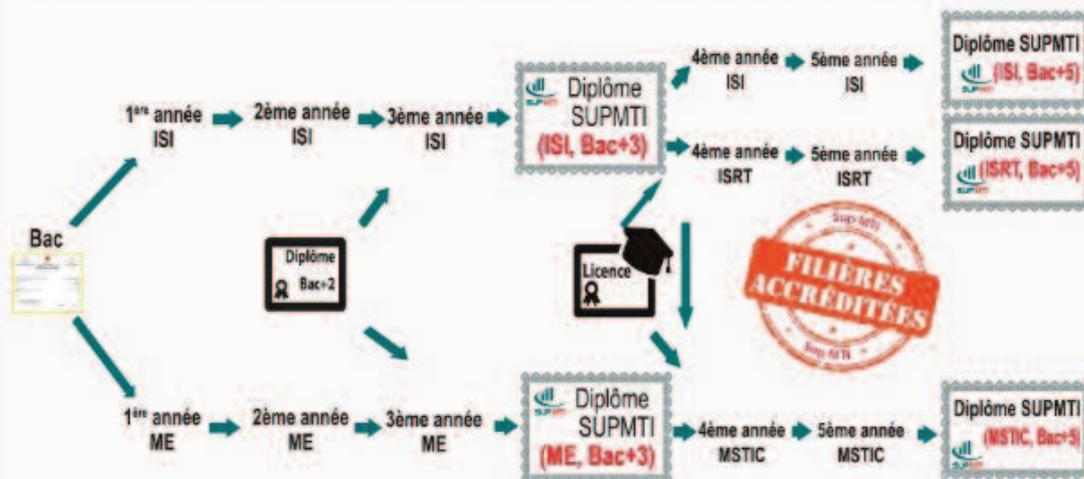
ÉCOLE DE MANAGEMENT

- ✓ Management des Entreprises (**ME Bac+3**)
- ✓ Management des Systèmes et Technologies de l'Information et de Communication (**MSTIC Bac+5**)

ÉCOLE D'INGÉNIEURIE INFORMATIQUE, RÉSEAUX ET TÉLÉCOMS

- ✓ Ingénierie des Systèmes Informatiques (**ISI Bac+3**)
- ✓ Ingénierie des Systèmes Réseaux et Télécoms (**ISRT Bac+5**)
- ✓ Ingénierie des Systèmes d'Information (**ISI Bac+5**)

L'EXCELLENCE
 PAR LA FORCE
 DU GROUPE
 DES ÉCOLES
SUP MTI



Diplômes Bac+3 et Bac+5

Partenaires :



Certificats
 Internationaux :



Nationalités des étudiants de **SUP MTI Béni Mellal**



SUP MTI BENI MELLAL

Contacteur au Mali

Boulevard Hassan II,
 Quartier Al Adarissa
 (au-dessus du café voltaire)
 (+212) 612 993 056
 (+212) 5 23 42 22 33/34
 hamidaitsaid@supmti.ac.ma
 @supmtibm
 @SUPMTIBeniMellal

D&D Consulting
 HAMDALLAYE ACI2000, RUE 330, PORTE 10
 +223 698883 05/82017575
 mdoumbia1@yahoo.fr

Avis :

Concours de Bourse d'Excellence, 7ème Edition 2022

L'Ecole Supérieures de Management, de Télécommunications et d'Informatique (**SupMTI**) de **Beni Mellal** au Maroc en partenariat avec **D&D consulting** au Mali informe les Bacheliers, les Techniciens Spécialisés et les Licenciés dans toutes les spécialités, qu'elle organise un **concours** pour l'attribution des bourses d'excellence aux étudiants afin de poursuivre leurs études supérieures à **SupMTI Beni Mellal** au Maroc dans l'une des filières suivantes :

ÉCOLE DE MANAGEMENT DES AFFAIRES (BAC+4) :

- Audit et Finance d'Entreprise
- Finance, Banques et Assurances
- Management de Qualité et Gestion de Projets
- Management des Ressources Humaines
- Marketing et Communication Digitale
- Marketing et Management Commercial d'entreprise

ÉCOLE DE GENIE INFORMATIQUE (3 ANS APRES « 2 ANNEES PREPARATOIRES ») :

- Classes préparatoires au cycle ingénieur en Technologies de l'Information
- Cloud, Internet des Objets et Mobiles
- Ingénierie de la Data Science
- Ingénierie des Systèmes, Réseaux et Télécoms
- Ingénierie des Systèmes d'information

Pour participer à ce concours, veuillez envoyer une copie certifiée de votre diplôme et les relevés de note deux dernières années d'études, à l'adresse courriel suivante: mdoumbia1@yahoo.fr **au plus tard le 30 septembre 2022.**

Pour toutes informations, veuillez appeler aux : **+223 69 88 83 05, +223 82 01 75 75,**
D & D Consulting, dont le siège se situe à Hamdallaye ACI 2000, Rue 330 – Porte 10,
Bamako, Mali.

NB : Les dossiers enregistrés et collectés par D&D consulting sont envoyés à la Direction de L'Ecole Supérieures de Management, de Télécommunications et d'Informatique (SupMTI) de Beni Mellal au Maroc qui fera le choix des candidats sur la base des dossiers, des critères de compétence et de mérite bien définis par l'établissement.

Demandes de démission de Choguel : Le MPR dénonce l'acharnement politico-médiatique

Le Conseil Maliens des Chargeurs a un nouveau président, il s'appelle Kissima Sylla dit Ba Kissima. Il a été élu avec 65,38% des voix contre 34,38% pour Bourama Mounkoro à l'occasion de la session de l'Assemblée consulaire pour l'élection des membres du bureau national du Conseil malien des Chargeurs qui s'est déroulée le samedi 30 juillet au CICB.

Suite aux communiqués de certains partis et regroupements de partis politiques demandant la démission du Premier ministre, Choguel Kokalla MAIGA, le Mouvement patriotique pour le renouveau (MPR) est sorti de son silence pour apporter son soutien à son président. Le MPR déplore que cette campagne ait lieu au moment où l'ensemble des Maliens sont mobilisés autour des autorités de la Transition et des Forces armées et de Sécurité dans la lutte contre le terrorisme et pour la Refondation de notre Patrie. Pour le MPR, ce que ces partis et regroupements de partis ruminent et n'osent dire tout haut, c'est la nomination de Choguel Kokalla MAIGA au poste de Premier ministre. Un choix qu'ils ne digèrent pas et qui est resté comme une arête au travers de la gorge.

Le parti de Choguel Kokalla MAIGA affirme avoir constaté que depuis la rectification de la trajectoire de la transition, ce sont les mêmes qui sont opposés à toutes les initiatives du gouvernement s'abstenant de participer à table. C'est pourquoi le Mouvement patriotique pour le renouveau dénonce avec la dernière énergie ce qu'il qualifie "d'acharnement politico-médiatique" contre son Président aujourd'hui au service du peuple tout entier.

COMMUNIQUE

Le Mouvement patriotique pour le Renouveau (MPR) constate avec surprise une cabale politico-médiatique contre le Premier ministre, chef du gouvernement, depuis un certain temps. Cette campagne est menée par des partis politiques se réclamant des regroupements suivants : cadre d'échange des partis

ou regroupements de partis politiques pour une transition réussie, Yéléma, ADEMA-PASJ au total, quelques partis politiques sur les 276 que compte le Mali, autrement dit, une infime minorité. Cette campagne a lieu au moment où l'ensemble des Maliens sont mobilisés autour des autorités de la Transition et des Forces armées et de Sécurité dans la lutte contre le terrorisme et pour la Refondation de notre Patrie. Il est vrai que les priorités ne sont pas les mêmes.

Ils reprochent au Premier ministre d'avoir appelé les forces acquises au changement qui soutiennent la transition avec, à sa tête, le colonel Assimi Coita, de se mobiliser pour gagner démocratiquement les élections afin de rendre irréversible le processus de la Refondation. Les auteurs de cette campagne sont ces partis politiques qui se sont opposés au changement voulu par les Maliens au terme de la lutte héroïque menée par le Mouvement du 5 Juin-Rassemblement des Forces Patriotiques pour mettre fin à un régime incompetent, inefficace et corrompu.

Aveuglés par la haine, en dehors de toute lucidité politique, se présentant eux-mêmes comme les Forces du Mal, ils n'ont, comme priorité, que l'accès aux leviers du pouvoir afin de s'adonner à leur pratique favorite, l'unique dans laquelle ils excellent : le pillage des deniers publics sur fond de mauvaise gouvernance. Ce que ces partis et regroupements de partis ruminent et n'osent dire tout haut, c'est la nomination de Choguel Kokalla MAIGA au poste de Premier ministre, choix porté sur lui par le CS/M5-RFP et choix qu'ils ne digèrent pas et qui est resté comme une arête au travers de la gorge.



Depuis la rectification de la trajectoire de la transition, ce sont les mêmes qui sont opposés à toutes les initiatives du gouvernement s'abstenant de participer à la table ronde des partis politiques, aux assises nationales de la refondation (ANR), à l'appel patriotique du 14 janvier 2022. Malgré les nombreux appels du Premier ministre et du Président de la Transition en faveur du rassemblement autour du Mali et de ses vaillants FAMA, ils ont dit NON. C'est pourtant eux qui trouvent le Premier ministre clivant. Les mêmes qui en toute circonstance, tentent de façon malhabile de justifier l'embargo illégal, illégitime et inhumain imposé à notre peuple, de présenter le Mali comme un pays isolé au moment même où, grâce à l'appui d'États amis au sein du conseil de sécurité des Nations unies, nous avons remporté des victoires décisives contre ceux qui restent mobilisés pour nous maintenir sous le joug de la néocolonisation.

Totalement désorientés face aux résultats probants engrangés par les autorités de la transition à savoir : l'affirmation de la souveraineté de notre pays, l'amélioration de la sécurité, la mise en œuvre des réformes institutionnelles et politiques, la lutte contre la corruption, n'ont arguments que d'exiger la démission du Premier ministre.

Le Mouvement patriotique pour le renouveau dénonce avec la dernière énergie cet acharnement politico-médiatique contre son Président aujourd'hui au service du peuple tout entier. Le MPR lance un appel patriotique à toutes les forces acquises au changement de se retrouver pour défendre les acquis du soulèvement populaire du 5 juin 2020 et contre toute tentative de déstabilisation de la transition. Unité et Défense de la Patrie Malienne.

Bamako, le 29 juillet 2022
Le Bureau Exécutif Central

Source : InfoMatin

Mali : Visite du Secrétaire général adjoint des Nations Unies aux opérations de paix

Jean-Pierre LACROIX, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix de l'ONU, était en visite officielle au Mali du 24 au 28 juillet 2022. Il a eu des séances de travail avec le Président de la transition, Assimi GOITA, le Premier ministre, Choguel MAIGA, ainsi que des membres du gouvernement. Il a aussi eu des entretiens avec les représentants des mouvements signataires et les leaders des associations de la société civile ainsi que les organisations féminines.

Cette visite du Secrétaire général adjoint des Nations Unies aux opérations de paix vise plusieurs objectifs : Écouter et échanger avec les autorités maliennes sur le processus de paix, la transition, ainsi que le mandat de la MINUSMA.

Jean-Pierre Lacroix et le ministre des Affaires étrangères Abdoulaye Diop ont évoqué la question de la reprise des rotations du personnel militaire de la MINUSMA. Le ministre Diop a indiqué qu'une réunion se tiendra prochainement à ce sujet. « Le Mali n'est pas fermé à cela. Il y a eu des préoccupations liées aux sanctions qui ont fait que ces rotations ont été arrêtées. (...) Nous comprenons l'urgence et nous allons travailler dans les jours prochains pour pouvoir lever ces obstacles pour pouvoir aller de l'avant » a-t-il affirmé. Pour sa part, le Secrétaire général adjoint a souligné « le caractère fondamental » de ces rotations pour

la MINUSMA. Selon lui, « Il y a une urgence à ce que nous puissions reprendre ces rotations. Nous le devons aussi à nos personnels qui travaillent dans des conditions difficiles et auxquels, évidemment, nous pensons à tous les instants ». Abdoulaye DIOP a également saisi cette occasion pour préciser que « les Nations Unies sont présentes au Mali à la demande des autorités maliennes (...). Ce que le Mali a souhaité, c'est que le travail puisse se faire dans le respect de sa souveraineté, et dans le respect de ses choix politiques. »

Faisant allusion au dernier sommet de la CE-DEAO qui a décidé de la levée des sanctions contre le Mali, le Secrétaire général adjoint des Nations Unies aux opérations de paix a déclaré que « le moment est propice, (...) pour mettre à profit la dynamique positive qui s'est installée ces derniers temps pour revoir ensemble la manière dont nous allons appuyer

le Mali dans ses objectifs et notamment celui du retour de l'autorité de l'Etat. »

L'audience avec le Premier ministre, a aussi porté sur la coopération entre le Mali et la MINUSMA. Le Chef du gouvernement, Choguel Kokalla MAIGA, a salué les efforts de stabilisation de la MINUSMA en reconnaissant que la Mission « opère dans un environnement particulièrement difficile ». Le Premier ministre a souligné qu'il faut renforcer la coordination et continuer à travailler étroitement : « La crédibilité de toute action de l'ONU sur notre territoire se jugera à l'aune de notre capacité collective, Gouvernement du Mali et ONU, à assurer la protection des populations civiles, à lutter contre l'insécurité et le terrorisme, à aider au redéploiement de l'Etat, au rétablissement de sa souveraineté sur l'ensemble du territoire, et cela dans une véritable optique de stabilisation et de paix durable. » Choguel





Kokalla MAIGA a aussi annoncé la tenue d'une réunion décisionnelle de haut niveau sur la mise en œuvre de l'Accord pour la paix.

Un déplacement à Gao pour échanger avec les partenaires de la MINUSMA

Jean-Pierre LACROIX s'est rendu le 27 juillet à Gao dans le Nord du pays. Avec les représentants de la société civile, il a abordé le travail de la Mission dans la région.

« Nous nous réjouissons de cette visite du Secrétaire général adjoint ici à Gao et nous saluons sa présence auprès des populations. Il a été très attentif aux problèmes de la jeunesse de Gao que nous lui avons présenté et nous lui avons réitéré toute l'importance du travail de la MINUSMA aux côtés de la population et particulièrement pour les jeunes a affirmé Issa Boncana TOURE président du Conseil régional de la jeunesse.

Avec les représentants des groupes armés signataires de la région de Gao, Jean-Pierre LACROIX, a discuté de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et leur a réitéré le soutien de la MINUSMA dans le processus de paix. Tout comme la société civile, les représentants des groupes

armés ont salué le travail de la MINUSMA et se sont notamment félicités du financement de projets bénéfiques aux populations.

Soutien et hommage aux casques bleus

La visite du Secrétaire général adjoint aux opérations de paix a été une occasion pour apporter tout son soutien aux Casques bleus déployés au Mali. En effet, la MINUSMA est l'opération la plus dangereuse pour les soldats de la paix. Depuis son installation en 2013, 321

soldats y ont perdu la vie au service de la paix. Jean-Pierre LACROIX s'est rendu auprès des soldats égyptiens pour leur témoigner sa gratitude et présenter ses condoléances suite au décès des deux Casques bleus égyptiens dans une attaque le 05 juillet dernier dans le Nord du pays. A Gao, il a également assisté à une cérémonie solennelle en hommage aux casques bleus tombés pour la paix au Mali.

Source : Bureau de la Communication Stratégique et de l'information publique de la MINUSMA



La femme mariée : Son amant et les 50.000 F

N. Ndoye, âgé de 33 ans et B. Faye, âgée de 49 ans, se sont connus sur Facebook. Après une discussion régulière, ils sympathisent et échangent leurs numéros de téléphone pour mieux communiquer sur WhatsApp. Puis, une relation amoureuse est née entre eux, relate Seneweb.



« Nous nous sommes connus sur Facebook. Quelques mois après, nous avons débuté une relation amoureuse. Elle m'a envoyé ses photos. Je l'ai invitée au monument de la Renaissance. Nous avons pris tous nos repas là-bas. En tout, j'avais dépensé 50.000 F. Elle m'a envoyé à deux reprises 30.000 F pour la location d'une chambre avec toutes les commodités. C'était pour passer la journée ensemble », raconte S. N. Ndoye.

Durant cinq mois, ils filaient le parfait amour. Des photos et messages érotiques sont échangés. Jusqu'au jour où S. N. Ndoye découvre que sa dulcinée était, en effet, une femme mariée. Il décide de rompre sa relation avec B. Faye, qui prend cette rupture comme un affront. Pour le confrère, B. Faye décide de traîner son amant en justice, en l'accusant de collecte et menace de diffusion d'images érotiques sur le net et d'escroquerie.

« Je ne l'ai jamais menacée de diffuser ses photos. Elle m'a dit qu'elle allait envoyer mes photos à ma femme. Je lui ai dit que si elle le

faisait, j'en ferais autant avec les siennes. J'enverrai ses photos à son mari », dit-il.

Le juge lui demande pourquoi il avait demandé 50.000 francs CFA à B. Faye.

Il assure qu'il avait dépensé cette somme lors de leur tête-à-tête au monument de la Renaissance.

Le procureur lui dit que si la femme avait payé deux fois 30.000 francs pour une chambre d'auberge. Que lui avait dépensé 50.000 francs pour une journée, ils devraient être quittes puisque chacun a payé pour faire plaisir à l'autre.

« Mon intention n'était pas de lui nuire. Si je lui ai dit de me rendre mes 50.000 francs c'est parce que je ne savais pas qu'elle était une femme mariée », rétorque-t-il avec assurance. Le procureur a requis une peine de six mois ferme contre S. N. Ndoye.

Pour Me Tall, avocat de S. N. Ndoye, la vérité ne transparaît pas dans le dossier.

« La véritable vérité dans cette affaire ne transparaît pas. Il croyait avoir affaire à une

dame qui était à conquérir. Mais pas d'une femme qui était mariée. Nous avons l'habitude de voir ce genre de cas, où une femme mariée entretient une relation amoureuse avec un jeune homme, on les surnomme les gigolos », assure l'avocat.

« Elles sont prêtes à sacrifier tout leur patrimoine pour le jeune homme avec qui elles sortent. Le jour où il a su que la dame était mariée, il a voulu mettre fin à leur relation. La dame a dit niet. Ce qui s'est passé entre eux, c'est l'équilibre de la terreur. Il y a un tissu de contre-vérités. S'il avait l'intention de battre monnaie, il allait demander des millions, mais pas la modique somme de 50.000 francs. Ils ont juste manqué de tactique et de galanterie », plaide Me Tall.

Il a demandé la relaxe de son client. S. N. Ndoye qui sera fixé sur son sort la semaine prochaine.

O.T. / Source : Arc en Ciel

Niger : Omar H. Tchiana flingue Bazoum et applaudit Assimi



A l'heure de l'aphonie de l'opposition politique nigérienne, Omar Hamdidou Tchiana – par son parti politique, l'Alliance des Mouvements pour l'Émergence du Niger (Amen-Amin) – continue de donner de la voix. Il faut dire que, sans être Chef de file de l'opposition, Monsieur Tchiana en donne l'air. Aucune actualité ne lui échappe, profitant – à l'occasion – pour pointer les insuffisances du régime de Niamey. Selon plusieurs nigériens, il serait l'opposant « le plus crédible » parce que le plus « visible » ; en tous cas le plus audible face à Bazoum.

Samedi 30 juillet dernier – coïncidant avec le 7e anniversaire du parti Amen-Amin –, le bureau politique dudit parti a publié une déclaration sur la situation socio-politique et économique du Niger. Il s'est agi, pour Omar Hamidou Tchiana et ses camarades, d'indiquer publiquement la position de leur parti sur des sujets majeurs touchant l'actualité nigérienne et régionale.

Après les salutations et autres civilités à l'endroit des militants, le président a tendu la main aux anciens membres du parti « qui ont fait le choix de [le] quitter pour des raisons... propres, souvent pour répondre aux sirènes corrompives ». Se voulant rassembleur, il a lancé à leur endroit : « **Nous savons que nombre d'entre eux ont été déçus de leur aventure et nous leur disons AMEN AMIN**

est votre maison, la porte vous est toujours ouverte ».

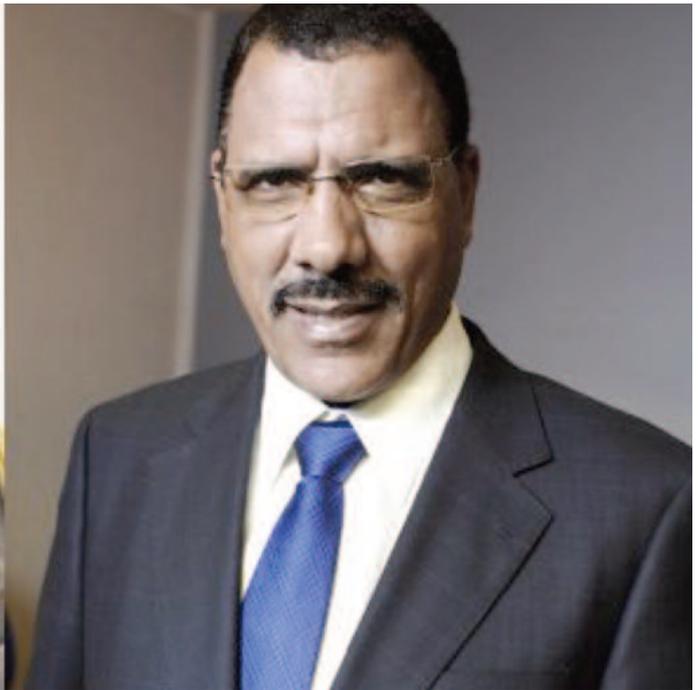
Ensuite, manifestement opposant plus que jamais, le président d'Amen Amin n'a pas mâché ses mots pour qualifier le pouvoir en place : « **Le Niger, dit-il, est à la merci d'une oligarchie qui brille dans la corruption, le trafic de drogues, le détournement de deniers publics, l'injustice etc.** », avant d'ajouter : « **Son plus haut fait d'armes [l'oligarchie] est, sans doute, l'usurpation du pouvoir de la dernière élection présidentielle** ». Pour quiconque suit l'actualité nigérienne, une telle affirmation ne laisse pas indifférent. On sait que la Cour de Justice de la CEDEAO a clos le débat juridique sur la victoire de Bazoum Mohamed à la présidentielle, en rejetant les réclamations de son challenger, Mahamane Ousmane (soutenu par Amen-Amin). De ce point de vue, il semble curieux de parler d'« usurpation » là où, Mahamane Ousmane lui-même dit prendre acte de la décision de la Cour de la CEDEAO. N'est-ce pas être plus royaliste que le roi ? Peut-être ! Cependant, une autre lecture est possible. En effet, tout en prenant acte de la décision de la Cour, M. Ousmane – dans la même déclaration – refusait sa défaite. Il maintenait, mordicus, que « **la vérité des urnes, montre, au vu des résultats dont nous disposons, et selon mon intime conviction, que la ma-**

ajorité d'entre [les nigériens...ont] voté pour moi ». Est-ce sur cette ambiguïté que surfe Omar Tchiana ? Rien n'est moins sûr ! Aussi, cette persistance dans les accusations de fraude électorale contre Bazoum n'est pas sans intérêt, à l'heure où bruissent à Niamey des rumeurs d'un prochain remaniement gouvernemental censé intégrer des partis de l'opposition. Pour des raisons évidentes, tout porte à croire que s'il venait à se concrétiser, ce remaniement serait – logiquement en tous cas – sans Omar Tchiana et les siens ! Mais, le temps nous en dira plus.

Dans le même ordre d'idées, le parti Amen Amin a fustigé, selon lui, la discrimination du pouvoir de Niamey (discrimination fondée sur la coloration politique) notamment dans l'assistance apportée aux victimes d'inondation, dans la distribution des marchés publics, le traitement des procédures judiciaires, les mauvaises conditions de travail des médecins et des enseignants.

Coté sécuritaire, la critique est à l'avenant. Aussi, se désole Ladan Tchiana, « pas une semaine ne s'écoule sans son lot de dizaines de morts, de rançonnés et de milliers de déplacés dans la quasi-totalité des régions du pays ». Pour lui, cette situation est la résultante d'une mauvaise gouvernance sécuritaire aggravée par des mauvais choix stratégiques du régime en place : « Au lieu d'opter pour une stratégie gagnante en recrutant suffisamment de soldats et en les équipant de manière adéquate, la mafia rose [le PNDS-Tarraya parti au pouvoir, dont le rose est la couleur du drapeau] a fait le choix de recevoir au Niger des forces armées déclarées indésirables au Mali », a-t-il dénoncé ; avant de continuer : « **C'est le lieu de saluer les autorités et le peuple frère du Mali pour avoir pris leur destin en main, pour les victoires éclatantes sur les terroristes et pour la solidarité avec laquelle, ils ont surmonté dignement les sanctions de la CEDEAO imposées de l'Occident** ».

Aussi, s'indigne le parti Amen-Amine : « **Pour le malheur de notre peuple, la force française Barkhane, incapable de vaincre le terrorisme au Sahel, se distingue dans l'assassinat de nos compatriotes. Après l'assassinat des jeunes manifestants pacifiques à Téra en novembre 2021, Barkhane a encore provoqué la mort d'autres Nigériens à Ayerou et à Karma et a encore**



fait des victimes hier à Dosso sans qu'aucun des auteurs des crimes ou délits ne soit traduit en justice car protégés par le gouvernement complice ».

De telles déclarations font écho notamment aux récents - mais non moins troublants - « accidents de circulation » (selon le communiqué de Barkhane) intervenus dans les localités citées. La fréquence de ces accidents – si l'État n'y prend garde, en vérité – peut attiser les colères des populations à l'heure où, les tragiques événements de Téra sont encore dans les mémoires. Dans l'immédiat, le parti Amin Amen dit « **condamn[er] fermement ces agissements et exige... que justice soit faite et le départ sans délai de Barkhane du territoire nigérien pour qu'elle ne tue plus d'autres nigériens** ».

Au moment de conclure, Omar Hamidou

Tchiana – comme pour fouetter le patriotisme des siens – les a interrogés en ces termes : « **Comment pouvons-nous accepter d'un seul homme [Bazoum Mohamed] souille l'honneur de 21 millions de Nigériens dans les veines desquels coule le sang des héros de notre histoire tels que Kao-cen, Alaoma, Saraounjia Mangou, Korombeyzé, Dan Kassawa, Agaba, Kassai, Kourandaga et Babatu ? Comment pouvons-nous nous prévaloir dans nos familles, devant nos épouses et nos enfants d'une quelconque de fierté ou de respectabilité quand nous laissons un usurpateur nous priver de nos libertés démocratiques prescrites par notre Constitution dans le silence honteux de la lâcheté, de la cupidité et du renoncement ?** »

Rarement un homme politique aura usé d'un narratif aussi guerrier ! Aussi, a-t-il ajouté : « **La première liberté démocratique est celle d'expression, nous organiserons, Plaise à Dieu, dans les prochaines semaines la plus grande manifestation jamais tenue au Niger, qui par son gigantisme aucune force ne saura réprimer** ».

D'une manière générale, le moins qu'on puisse dire, est que le parti Amen Amine – contrairement à d'autres formations de l'opposition nigérienne – ne fait ni dans l'ambiguïté, ni dans la duplicité. Il a choisi son camp : l'opposition, résolument !

■ Malik WOGO

malikile.com
 La première Plateforme de Distribution de communiqués et de relation médias et bien d'autres services !

MIGRATION IRREGULIERE : 48 MALIENS PERISSENT EN MER

Manifs du FNDC : Le gouvernement déplore l'utilisation des enfants et promet la lumière

Dans un communiqué publié ce dimanche 31 juillet 2022, le G5 Guinée composé des Nations Unies, de la Ce-deao, de l'Union Européenne, des Etats-Unis et de la France ont déploré « l'utilisation excessive » de la force pendant la manifestation organisée par le Fndc. Ils dénoncent aussi « l'utilisation alléguée des armes létales pour le maintien d'ordre » avant de rappeler leur soutien au tout nouveau médiateur de la Ce-deao, le Béninois, Boni Yayi. Lire le communiqué du G5 ci-dessous

COMMUNIQUE DU G5 GUINEE (NATIONS UNIES, CEDEAO, UNION EUROPEENNE, ETATS-UNIS, FRANCE) EN DATE DU 31 JUILLET 2022

« Le G5 a suivi avec une vive préoccupation les événements de ces derniers jours, dont la tournure violente a causé la perte de vies humaines, de nombreux blessés et d'importants dégâts matériels.

Le G5 déplore le recours excessif à la force et l'utilisation alléguée d'armes létales pour le maintien de l'ordre et rappelle à toutes les parties l'obligation de protéger les mineurs. Le G5 suggère au Gouvernement de la Transition de



diligenter une enquête sur les violations et abus des droits de l'homme.

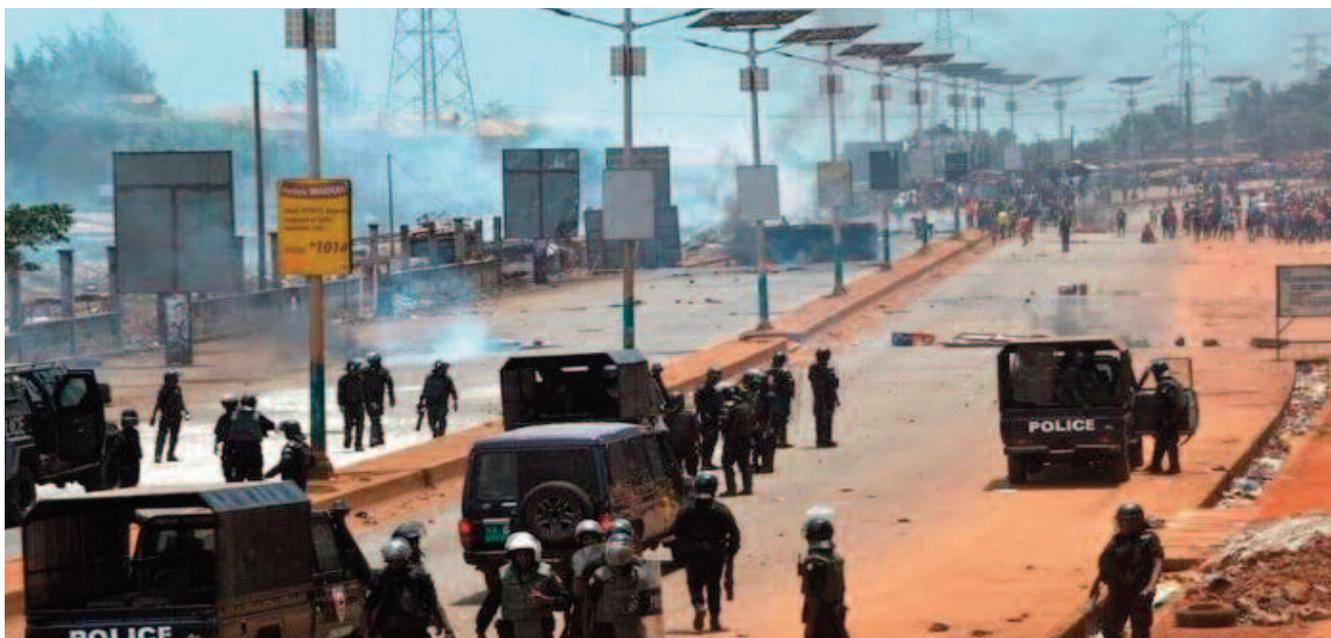
Les événements des derniers jours soulignent l'urgence d'instaurer un dialogue inclusif en vue d'une transition participative, apaisée et garante de la paix sociale.

Pour ce faire, le G5 appelle tous les acteurs, responsables civils et militaires, leaders politiques et représentants de la société civile à

œuvrer pour l'apaisement et la création des conditions pour le dialogue.

Le G5 renouvelle son soutien au médiateur de la CEDEAO en Guinée, S.E. Monsieur Thomas Boni YAYI, qui dans le cadre de sa mission peut contribuer à l'apaisement et la concertation en vue d'un retour à la stabilité dans le pays. »

Source : GuinéeNews





REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

MINISTRE DE LA JUSTICE
ET DES DROITS DE L'HOMME

.....
CABINET

**COMMUNIQUE N° 008/MJDH/SG/CAB/2022 DU MINISTERE
DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME**

Le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, conformément aux décrets **D/2018/112/PRG/SGG** portant promulgation de la loi **L/2018/025/AN** du 03 juillet 2018 portant Organisation Générale de l'Administration Publique et **D/2021/0254/PRG/CNRD/SGG** portant attributions et organisation du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme modifiant le décret **D/2021/167/PRG/SGG** du 28 mai 2021 et ses attributions en tant que Département en charge de la conception, d'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine de la Justice, de l'Etat de Droit et des Droits de l'Homme, a suivi avec attention les manifestations de rue non autorisées par les autorités administratives responsables de l'ordre public conformément aux dispositions de **l'article 623 du code pénal** ayant causé de nombreuses violations des droits humains entraînant des pertes en vies humaines en cours d'autopsie, les atteintes graves à la paix publique, destructions et dégradations d'édifices publics ou privés, l'incendie volontaire, la participation à un mouvement insurrectionnel et autres en cours d'enquête par les services compétents, sous la direction des autorités judiciaires.

Tout en condamnant ces actes répréhensibles qui nécessitent des enquêtes sérieuses devant aboutir à la responsabilité pénale des organisateurs et alliés, des participants ainsi que tous complices surtout qu'ils ont conduit à la perte en vies humaines, le ministère de la Justice et des Droits de l'Homme déplore l'utilisation, en violation des conventions internationales et régionales de protection des droits de l'enfant, des mineurs dont l'âge varie entre sept (7) à dix (10) ans dans les

manifestations de rue et l'appel à manifester en dépit de l'interdiction légale qui pouvait faire l'objet de recours devant les juridictions de première instance statuant en matière administrative.

Le département de la justice et des Droits de l'Homme, dans son rôle d'assurer la protection judiciaire des mineurs rappelle des violations, au cours de ces événements violents, des dispositions des articles 39, 40, 880, 888, 890 à 892 du code de l'enfant en République de Guinée et invite les organismes en charge des questions de l'enfance à se mettre en rapport avec le département pour une meilleure protection judiciaire des mineurs en cette période de transition.

Au sens des articles 40 et suivants de ce code, l'Etat a l'obligation de prendre toutes mesures législatives et réglementaires pour la mise en œuvre des droits reconnus dans les conventions internationales relatives aux droits de l'Enfant ratifiées par la République de Guinée.

En outre, il a l'obligation d'assurer à l'Enfant, la protection et les soins nécessaires à son bien-être, de ses tuteurs ou des autres personnes légalement responsables de lui. Il doit prendre à cet effet, toutes les mesures législatives et réglementaires appropriées.

Il est impératif pour l'Etat de mettre fin à l'utilisation des enfants par qui que ce soit et pour quelque motif qu'il soit, dans le cadre des manifestations socio-politiques et de situer la responsabilité des parents, tuteurs ou des autres personnes légalement responsables de lui ainsi que les structures qui les incitent à la participation auxdites manifestations.

En rappel, l'article 880 du code de l'Enfant réprime à un emprisonnement de 1 à 3 mois et d'une amende de 500.000 à 2.000.000 GNF, le fait pour tout parent, tuteur ou représentant légal d'un enfant, d'abandonner volontairement son enfant poursuivi pour une infraction donnée au niveau des services de sécurité et de justice.

De même, l'article 888 dudit code sanctionne la soustraction des parents de leurs obligations légales de nature à compromettre la santé, la sécurité, la moralité ou

l'éducation de leurs enfants mineurs à des peines d'emprisonnement de 3 mois à 2 ans et d'une amende de 2.000.000 à 10.000.000 GNF.

Il résulte des constats issus de ces manifestations que les mineurs ont été incités à faire un usage illicite de stupéfiants, à transporter, détenir, offrir ou céder des stupéfiants, toutes choses passibles, conformément à l'article 890 du code de l'Enfant, de 1 à 5 ans d'emprisonnement et d'une amende de 2.500.000 à 10.000.000 GNF.

Il faut ajouter à cela, les dispositions de l'article 891 du même code qui sanctionne le fait d'inciter à la consommation excessive de boissons à une peine d'emprisonnement de 1 à 5 ans et d'une amende de 2.000.000 à 10.000.000 GNF et de l'article 892 qui sanctionne le fait d'inciter un enfant à commettre un crime ou un délit à une peine d'emprisonnement de 3 à 10 ans et d'une amende de 5.000.000 à 20.000.000 GNF.

Le 27 juillet 2022 et les jours suivants, la ville de Conakry a été le théâtre de manifestations publiques organisées par le Front National pour la Défense, disent-ils, de la Constitution (FNDC), n'ayant aucune existence légale et ses alliés.

Ces manifestations ont engendré cinq (5) morts, selon les statistiques du service de médecine légale de l'hôpital national Ignace Deen remonté à titre d'information par le Parquet général au Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme ainsi que de nombreux blessés civils et militaires et d'importants dégâts matériels.

A cette occasion, le ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, au nom du Gouvernement, présente ses condoléances les plus attristées aux familles éplorées et souhaite prompt rétablissement aux blessés.

Au cours de ces manifestations, les forces de défense et de sécurité (Gendarmerie et Police), conformément à leurs missions de maintien d'ordre, ont interpellé plusieurs manifestants qui se trouvent être, pour la plupart des mineurs dont certains de moins de 10 ans suivant les règles de procédure en la matière.

Le Gouvernement de la République de Guinée, résolument attaché au respect des droits de l'Homme, plus particulièrement, ceux des enfants, conformément au droit interne et à ses engagements internationaux (Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, la convention internationale relative aux droits des enfants, la charte africaine du droit et du bien-être de l'enfant...), déplore une fois de plus l'utilisation, à des fins politiques ou autres, de cette couche vulnérable.

Le Gouvernement déplore, à travers le ministère de la Justice en charge de la protection judiciaire des mineurs que ces manifestations, au demeurant interdites, aient eu lieu au moment où le Gouvernement s'est engagé dans la négociation avec la CEDEAO pour une transition réussie et apaisée dans notre pays.

Il rassure l'opinion nationale et internationale que toute la lumière sera faite autour de ces événements qui fragilisent davantage le processus de construction démocratique de notre nation par le fait regrettable d'une poignée de personnes sans titre ni droit conformément aux réglementations des organisations de la société civile en République de Guinée.

Le Gouvernement de la République de Guinée exhorte toutes les forces vives de la nation à privilégier le dialogue et la concertation afin de permettre à notre pays de sortir de la transition de façon honorable, pour un retour à une vie constitutionnelle souhaitée par tous, sans occulter la nécessité absolue de refonder l'Etat pour le bien de tout le peuple de Guinée.

Il assurera, dans la limite de la loi, l'exercice des droits et libertés des citoyens et s'engage à assurer à tous les citoyens, la protection qu'ils méritent tant contre toutes formes de violences.

Fait à Conakry, le 1^{er} août 2022.



Alphonse Charles WRIGHT

A quelques mois du mondial : Un cadre du Sénégal dans la tourmente !

L'attaquant vedette du Sénégal, Bamba Dieng, risque de manquer la phase finale de la Coupe du monde, prévue au Qatar à partir du mois de novembre. Poussé vers la porte de sortie par la direction phocéenne pour des raisons purement financières, le jeune international sénégalais fait volte-face et veut poursuivre sa carrière avec

l'OM. Ce refus de Bamba Dieng n'a pas été apprécié par le club marseillais qui a décidé de le sanctionner sportivement en le privant de compétition. En effet, le joueur risque de devenir peu compétitif, s'il continue à refuser les demandes de départ et pourrait, par conséquent, manquer

la Coupe du monde avec le Sénégal. Les prochains jours devraient être décisifs en ce sens, même si on voit mal comment Bamba Dieng pourrait continuer dans sa volte-face. Pour rappel, le natif de Pikine est convoité notamment par le club portugais Benfica qui veut faire de lui le successeur de l'uruguayen Darwin Núñez, parti monnayer ses talents du côté de Liverpool.

En club depuis 2021, le champion d'Afrique a pris part à 42 matchs couronnés de 9 buts et 2 passes décisives.

Source : Foot Africa





Bélier (21 mars - 19 avril)

Uranus a quitté votre signe et vous donne envie de changer de cap. La pression retombe et vous avez envie d'avoir un poste qui vous apporte plus d'épanouissement. D'anciennes déceptions vous ont laissé un goût amer qui vous a servi de leçon à tirer.

Une prudence est conseillée dans le budget, car vous avez la main généreuse quand il faut sortir. Vous sortez facilement de l'argent pour faire plaisir à vos amis. Il est conseillé d'être plutôt égoïste pour garder une bonne trésorerie avant la fin du mois.



Taureau (20 avril - 19 mai)

On peut dire que vous avez du flair, vous avez le don de repérer les bonnes opportunités lorsqu'elles se présentent. Aucun obstacle ne se dresse devant votre ambition, personne ne vous refuse rien. Vous obtenez tout d'un claquement de doigts.

Si vos finances font grise mine, ralentissez les dépenses. Vous avez les yeux plus gros que le ventre, il est temps de vous assagir un peu de ce côté-là. Attendez une meilleure période pour vous acheter le dernier téléphone à la mode.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

La prudence est recommandée, car Jupiter en Sagittaire vous rend très ambivalent. Pourtant, vous pourriez postuler pour un poste qui ne correspond pas à vos ambitions. Essayez de réfléchir et d'écouter les avis de collègues qui cherchent à vous épauler.

L'argent tend à sortir plus qu'il n'entre sur votre compte. Vous pouvez aussi être tenté par de multiples dépenses. Le montant à l'arrivée pourrait vous apporter des désagréments sur le budget. Pour gérer le mois entier, alors prenez les bonnes résolutions.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

N'allez pas chercher midi à quatorze heures ! Sous l'effet de Mercure/Pluton dissonant, vous risquez de vous perdre en questionnements inutiles, voire paralysants. Aller au fond des choses est certes louable, mais ne creusez pas trop, vous allez passer au travers !

Vous aurez envie de gâter tout le monde, mais ce ne sera pas une bonne idée ! L'argent rentre sur vos comptes, au lieu de dilapider pour vous faire aimer, pensez plutôt à vous constituer une épargne qui vous serait utile dans quelque temps.



Lion (22 juillet - 23 août)

Les relations de travail sont tendues, car vous ne laissez rien passer. Votre intransigeance se fait sentir et des crispations sont possibles avec des collègues ayant un caractère bien trempé. Vous réalisez ne plus pouvoir travailler avec certains collègues.

Les dépenses peuvent se faire sous des coups de coeur et des frais obligatoires. L'imprévu reste responsable de vos dépenses. Des réparations urgentes peuvent déclencher des frais dont vous auriez aimé vous passer. Penser à l'argent peut vous rendre nerveux.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Vous faites preuve d'un sens de l'organisation aiguisé. Vos supérieurs ont beaucoup d'attente à votre égard, vous le ressentez, vous paniquez. Comme souvent, vous ne vous sentez pas à la hauteur. Jupiter vous secoue, ressaisissez-vous rapidement.

En bonne Vierge matérialiste, vous comptez votre argent, le plus souvent vos comptes sont équilibrés. Aujourd'hui, une dépense imprévue vous oblige à refaire vos calculs. Ne stressez pas, tout va bien. Il faut juste réajuster la balance.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Pour travailler dans de meilleures conditions, il manque des étapes ou des informations. Vous n'avancez pas dans votre travail et avez l'impression de vous disperser. Une nouvelle organisation est nécessaire, mais en ce moment tout ne va pas dans le sens voulu.

Il faut faire preuve d'une patience d'ange. Vous avez une autonomie financière, mais l'argent destiné aux loisirs peut être insuffisant. Il est possible que vous sacrifiiez des sorties pour régler des factures. La raison prend le pas sur les élans.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Mercury représente un soutien solide pour communiquer. Cependant, son opposition à Pluton risque de vous rendre un peu trop frontal... Essayez de maîtriser vos réactions, ne gâchez pas le beau potentiel que vous offre Neptune. Soyez plus créatif !

Jupiter se montre très généreux envers vous ! Vous ne manquerez pas d'argent. Cependant, son carré à Neptune pourrait vous inciter à dépenser plus qu'il ne le faudrait. Faites-vous un petit plaisir afin de ne pas vous sentir frustré et restez raisonnable pour le reste.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Dans votre carrière, un virage est en cours et vous pouvez décider de reprendre des études ou de vous lancer dans une activité toute nouvelle. Les activités liées à la clientèle ou commerciales sont très favorisées en raison de votre personnalité rassurante.

Vous avez envie de voyager et l'idée de vous offrir des billets, peut faire partie de vos idées entêtantes. Du côté de la gestion du budget, de la négligence peut arriver ou une attitude détachée, ce qui entraîne des surprises sur le solde de votre compte.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Neptune remarque qu'aujourd'hui au bureau vous manquez cruellement de patience. Ce comportement vous apporte des déconvenues, vos collègues s'agacent, vos supérieurs vous rappellent à l'ordre. Rectifiez le tir pour éviter de vous attirer leurs foudres.

Vos comptes doivent être votre priorité, sauf que vous avez d'autres chats à fouetter aujourd'hui. Cependant vous gardez une surveillance sur vos finances, vous n'aimeriez pas avoir de mauvaises surprises par la suite. Vous faites preuve de sérieux.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Vous bénéficiez d'appuis venant de relations nouvelles et êtes apprécié par la hiérarchie. L'évolution professionnelle passe par des prises de pouvoir. Une réunion peut se présenter et vous donner l'opportunité de vous exprimer sur des sujets intéressants.

Votre relation à l'argent crée des dépenses importantes. Des coups de coeur et des loisirs ne permettent pas de réaliser des économies. Il est conseillé de faire attention, car vous pourriez vivre au-dessus de vos moyens. Des petites concessions sont à faire.



Poisson (19 février - 21 mars)

Avec Mars dans le secteur, vous ferez preuve d'efficacité et n'attendrez pas pour prendre des initiatives. Il se pourrait que l'on vous demande de remplacer une personne en congés sur un poste dont vous ne connaissez rien ! Pas d'inquiétude, vous vous en sortirez très bien.

Le carré Jupiter/Neptune risque de placer vos finances en mauvaise posture. Ne vous laissez pas influencer par les publicités, les démarcheurs ou les relations qui vous proposeront de bons plans qui n'en seront pas. Gardez-vous de toute opération financière.



L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS

1110 **Malikilé**
 Communiqué du Conseil des Ministres du mercredi 1er juin 2022 en n°2022-24/sgg
 Crise au sein du RPM
Dr Becari Treta sommé d'organiser un nouveau congrès

1111 **Malikilé**
 Situation financière du Mali : Non le pays n'est pas en "défaut de paiements"
 Prochain sommet de la CEDEAO sur le Mali
Revoilà le Cadre d'Echanges

1112 **Malikilé**
 Durée de la Transition
Le Sommet de la CEDEAO tergiverse, le Mali s'assume !

1113 **Malikilé**
 Durée de la Transition
La polémique entre le Mali et la CEDEAO

1114 **Malikilé**
 Journées de Réflexions et de Soutien à la Transition : La jeunesse invitée à jouer sa partition
 An 2 de MS-RFP
Dr Choguel Kokalla Maïga fait le bilan de l'an I de la rectification

1115 **Malikilé**
 Lancement des travaux préparatoires aux professionnels du secteur invités à s'approprier l'événement
 Burkina Faso-CEDEAO
Issoufou Mahamadou, un médiateur contesté !

1116 **Malikilé**
 Adema - PASJ : Enfin le bitan de 10 ans de pouvoir
 Nouvelle Constitution
Le top départ !

1117 **Malikilé**
 Mali : La hausse des prix des denrées alimentaires
 Le ministre Diop à la tribune des Nations Unies
Le nîet du Mali à la force française Barkhane

Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ... n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23